

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU

DES

CONSEIL MUNICIPAL

PYRENEES ATLANTIQUES

DE LA COMMUNE DE

SAINT PEE SUR NIVELLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la séance
29	29	25

Séance du 17 septembre 2016.

L'an deux mille seize et le 17 septembre, à 9 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie NOUSBAUM, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Pierre-Marie NOUSBAUM, Robert COMAT, Jean-Pierre DUNOGUES, Anne-Marie DAUGAREIL, Marie-Jeanne BEREAU, Emmanuel BEREAU, Martine ARHANCET, Maïté LARRANAGA, Sandra LISSARDY, Benoît ESTAYNOU, Philippe FOURNIER, Maïté AROZTEGUI, Jean-Bernard DOLOSOR, Agnès MACHAT, Xavier BOHN, Bruno OLLIVON, Christian LE GAL, Claire CAUDAL, Dominique IDIART, Mirentxu EZCURRA, Guillaume BERGARA, Marcel ARRIBILLAGA, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Brigitte RYCKENBUSCH et Jean-François BEDEREDE.

Excusés :

Pascal DUPUY a donné pouvoir à Benoît ESTAYNOU.

Céline DAVADAN a donné pouvoir à Maïté AROZTEGUI.

Malika FORVEILLE a donné pouvoir à Jean-Bernard DOLOSOR.

Claire CAUDAL a donné pouvoir à Pierre-Marie NOUSBAUM (à partir de la délibération n°11)

Absent :

Chantal BESOMBES.

Monsieur Bruno OLLIVON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **17 septembre 2016**

I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2016

II – Projets de délibération :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Avis sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Sud Pays basque pour intégrer la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »
2. Dissolution du Syndicat mixte Bizi Garbia
3. Compétence tourisme – approbation d'une convention de prestations de services par l'office de tourisme communautaire
4. Constitution d'un groupement de commandes relatif au contrôle des hydrants
5. Constitution d'un groupement de commandes relatif à la mise en place d'une mission bureau de contrôle dans le cadre des travaux ERP soumis à Ad'AP

FINANCES

6. Fonds Solidarité Logement – Versement des participations 2016 de la Commune au titre de l'énergie et du logement
7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Oxtikenekoak

PERSONNEL

8. Gestion des dossiers CNRACL – Convention avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

TRAVAUX

9. ZAC du Centre-bourg – Approbation des comptes rendus annuels d'activité (CRAC) 2013 et 2014
10. ZAC du Centre-bourg – Approbation d'un avenant n°2 au contrat de concession
11. Dénomination d'une voie de la ZAC du Centre-bourg

FORET

12. Approbation du programme 2016 de travaux d'entretien et d'aménagement de la forêt communale – Demande de subvention au département des Pyrénées-Atlantiques, à la région Nouvelle Aquitaine et à l'Agglomération Sud Pays basque

RAPPORT D'ACTIVITES

13. Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Communication du rapport annuel d'activités 2015 (le rapport est consultable en mairie)

III – Compte-rendu des décisions municipales prises au titre des délégations accordées par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cimetière

Arrêté accordant une concession de terrain au cimetière paysager – Mme Morgane PINO en date du 26 juillet 2016.

Arrêté accordant une concession de terrain au cimetière paysager – Mme Sabine ENDARA en date du 30 août 2016.

Arrêté accordant une concession de terrain au cimetière paysager – M. et Mme Yohan ROGER en date du 1^{er} septembre 2016.

Marchés publics

Notification d'un marché pour le redimensionnement de l'évacuateur de crues du barrage Alain Cami à la société ISL pour un montant de 25 080€ TTC, le 18 avril 2016.

Notification d'un marché pour la réalisation du dossier au titre de la loi sur l'eau pour l'évacuateur de crues du barrage Alain Cami à la société Asconit pour un montant de 16 152€ TTC, le 18 avril 2016.

Notification d'un marché pour le remplacement des vannes du barrage Alain Cami à l'entreprise Housset pour un montant de 7 154€ TTC, le 17 mai 2016.

Notification d'un marché pour la pose de feux tricolores récompense au quartier Amotz à la société SDEL pour un montant de 13 785.81€ TTC, le 13 juin 2016.

Notification d'un marché pour la réfection de l'éclairage de l'aire du trinquet Gantxiki pour un montant de 92 496.81€ TTC, à la société Arrambide le 7 juillet 2016.

Notification d'un marché pour l'aménagement de deux arrêts bus à Lizardia pour un montant de 15.252.86€ TTC à l'entreprise Eurovia, le 19 août 2016.

SOLASGAIA

I - 2016ekoekainaren 18ko erabakien onartzea

II - Erabakien xedeak

ADMINISTRAZIO OROKORRA

1. Hego Lapurdiko hirigunearen araudien aldatzea, kontutan hartzeko hondakinen tratamendua
2. Bizi Garbia sinkatuaren desgitea
3. Turismoa, hitzarmen batean onartzea
4. Sute iturbegiak zaintzeko urtean behin erosketen elgarrekinmanatzea
5. Publikoari irekiak diren eraikinetan errztasun obrak egiteko control bulego baten lekuan ezartzeko erosketen elgaeerki manatzea, onartzea

FINANTZAK

6. FSL -2016eko herriaren parte hartzea energia eta bizilekuentzat
7. Diru laguntza baten ematea Oxtikenekoak elkarteari
8. Herriko aldizkarian publizitate bat ez pagatzeagatik zorraren ezabatzea

OBRAK

9. Herri erdiaren antolatze lanentzat, onartzea 2013 eta 2014ko urteentzat SEPA egiturak eman dituen konduak
10. Herri erdiaren antolatze lanentzat – Onartzea SEPA egiturarekin 2011ko uztailaren 29an izenpetu kontratua
11. Antolaketa hitzartuko auzoan den bidea izendatzea

OIHANA

12. 2016eko programa onartzea herriko oihanean garbitze eta antolaketa lanen egiteko

JARDUEREN TXOSTENA

13. Pirineo Atlantikoetako enrgiaren sindikatuaren 2015eko jardueren txostena konduan hartzea

III – Herriko deliberoen bilduma kontseiluak eman ordezkarietarat

Hilerriak

M. le Maire ouvre la séance en énumérant les pouvoirs reçus et demande à Valérie Toral de procéder à l'appel.

M. le Maire

Le quorum est donc atteint. La séance est donc ouverte et peut valablement se tenir.

Nous allons commencer par l'approbation du compte-rendu de la séance du 18 juin 2016, que vous avez reçu.

Je n'ai pas reçu de commentaire préalablement, y a-t'il d'autres commentaires ?

Dominique Idiart

Non, pas de commentaire. J'avais posé deux demandes la dernière fois. Donc, je viens d'en recevoir une par rapport à la question de la langue basque. Et c'était par rapport à la nomination d'une rue et une numérotation, Jean-Pierre peut répondre, pour la 1145, de mémoire, Kattalinxoena.

M. le Maire

C'est pris, je peux vous répondre si tu permets Jean-Pierre, justement pour les plaques de rue, nous avons été informés, cet été, par un liquidateur judiciaire de la liquidation de l'entreprise France Emaillerie...

Dominique Idiart

Ça n'a rien à voir.

M. le Maire

Donc nous avons lancé un appel et relancé tout un travail pour corriger, en même temps, ce qui devait être corrigé, donc la demande est prise en compte dans la correction.

Dominique Idiart

Donc, l'ensemble des numérotations que nous avons reçu lors du recensement, on n'en tient pas compte parce que cela peut être modifié.

M. le Maire

Dans ce cas-là, ça sera modifié.

Dominique Idiart

Dans d'autres aussi, je pense.

M. le Maire

Il y en a 6 ou 7 qui avaient été signalés.

Dominique Idiart

Il y en avait 6 ou 7 pris en compte avant la commande parce qu'il y avait des doublons mais ça, ce n'est pas un doublon. C'est par rapport au métrage, quelque chose de difficile à comprendre.

M. le Maire

Tu as bien compris et la demande qui est faite, je termine...

Dominique Idiart

Je dis à la personne qu'elle ne tienne pas compte de cette numérotation, il mettait ça.

M. le Maire

Donc plaques de rue et numérotation, l'objectif est d'avoir signé le marché à l'automne pour démarrer en janvier.

Bien pas d'autre remarque sur le compte-rendu de la séance du 18 ?

Je passe aux voix son approbation.

Nous ouvrons donc l'ordre du jour de cette séance et je propose comme secrétaire de séance Bruno Ollivon.

Délibération n°1

Objet : « Avis sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Sud Pays basque pour intégrer la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »

Rapporteur : M. le Maire

La mise en œuvre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi « NOTRe », apporte de profondes évolutions dans la gestion et l'évolution des compétences des structures intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2017.

Parmi les conséquences de l'application de la loi, au-delà de la question du périmètre des intercommunalités, les communautés d'agglomération devront exercer de nouvelles compétences obligatoires en lieu et place de leurs communes membres, dès 2017, notamment la « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* ».

Aussi, l'évolution du contexte législatif a amené les élus de l'Agglomération Sud Pays basque à initier une réflexion relative aux conséquences institutionnelles, juridiques, financières et organisationnelles du transfert de cette compétence en collaboration avec les 4 structures actuellement en charge de cette compétence, à savoir la commune d'Hendaye, le SIED, le syndicat mixte Bizi Garbia et le syndicat mixte Bil Ta Garbi.

L'Agglomération Pays basque créée au 1^{er} janvier 2017 aura pour compétence obligatoire la « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* ». Notre territoire n'étant pas organisé de manière uniforme actuellement sur cette compétence et pour mener à terme le travail initié par l'Agglomération Sud Pays basque avec les 4 structures depuis la parution de la loi NOTRe, il est proposé de procéder au transfert de la compétence en matière de « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » au 26 décembre 2016. Ce transfert permettra de structurer la compétence à l'échelle des douze communes composant l'agglomération et de mettre en œuvre un socle commun organisé avant le transfert à l'Agglomération Pays basque.

Le Conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays basque a, en date du 8 septembre 2016, validé le transfert à l'Agglomération Sud Pays basque de la compétence en matière de « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » à compter du 26 décembre 2016 et la modification de ses statuts.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au transfert à l'Agglomération Sud Pays basque de la compétence en matière de « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » à compter du 26 décembre 2016,
- d'approuver le projet et modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L.5216-5 du CGCT comme suit :

« 5- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES :

L'Agglomération assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les déchets des ménages et déchets assimilés collectés par l'Agglomération comprennent notamment les déchets verts et les encombrants.

Les cartons professionnels, collectés sans sujétion particulière, entrent dans le champ de la compétence exercée par l'Agglomération.

Il est précisé que les déchets de plages et de marchés ne sont pas considérés comme des déchets des ménages et assimilés mais comme des déchets municipaux dont la collecte et le traitement incombent aux communes. »

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **hondakinen tratatzeko kompetentzia Hego Lapurdiko hiriguneari ematea, baieztatzea, heldu den abenduaren 26tik harat,**
- **araudiari aldaketak onartzea.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5, L5211-17 et L5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012363-0006 du 28 décembre 2012 portant transformation de la Communauté de Communes Sud Pays Basque en Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Vu les statuts de l'Agglomération Sud Pays Basque ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays basque de la compétence en matière de « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » à compter du 26 décembre 2016 et modification de ses statuts ;

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 septembre 2016,

Considérant l'intérêt pour l'Agglomération Sud Pays basque de se voir transférer l'exercice de la compétence « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » avant le 1^{er} janvier 2017 ;

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au transfert à l'Agglomération Sud Pays basque de la compétence en matière de « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » à compter du 26 décembre 2016,
- d'approuver le projet et modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L.5216-5 du CGCT comme suit :

« 5- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES :

L'Agglomération assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les déchets des ménages et déchets assimilés collectés par l'Agglomération comprennent notamment les déchets verts et les encombrants.

Les cartons professionnels, collectés sans sujétion particulière, entrent dans le champ de la compétence exercée par l'Agglomération.

Il est précisé que les déchets de plages et de marchés ne sont pas considérés comme des déchets des ménages et assimilés mais comme des déchets municipaux dont la collecte et le traitement incombe aux communes. »

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du ahoa batez :

- **hondakinen tratatzeko kompetentzia Hego Lapurdiko hiriguneari ematea, baieztatzea, heldu den abenduaren 26tik harat,**
- **araudien aldaketak onartzea.**

M. le Maire

Il y a une 2^{ème} délibération importante sur ce transfert, je ferai un commentaire global à la fin de la 2^{ème} délibération. Pour l'heure je vous demande de confirmer la décision de l'Agglomération Sud Pays basque.

Dominique Idiart

Juste, comme tu l'as dit, c'est quelque chose que nous avons abordé lors du conseil communautaire du 8 septembre, je crois. Donc il y a une réflexion qui a été menée en ce qui concerne nos compétences sachant qu'elle est obligatoire à partir du 1er janvier 2017.

Dans cette réflexion, il y a eu 3 scénarios qui ont été arrêtés donc que la compétence ne soit pas du tout prise, qu'on attende la date 1^{er} janvier pour être directement prise par l'Agglo Pays basque ou autrement que la compétence soit prise partiellement ou que la compétence soit prise en totalité jusqu'au transfert jusqu'au passage à l'Agglo Pays basque. C'est ce 3^{ème} scénario qui a été choisi. Nous sommes favorables à cela et donc nous allons voter favorablement car ce scénario-là, je pense, permet certaines opportunités autant envers le personnel car il peut générer une cohérence envers le personnel et aussi des possibilités qui sont offertes pour la commune.

Donc nous allons voter favorablement sur cette délibération.

M. le Maire

Jean François ?

Jean-François Bederede

Moi j'ai quelques questions que je poserai après la 2^{ème} déclaration car on va voter favorablement à celle-là et à la seconde.

Délibération n°2

Objet : Dissolution du Syndicat mixte Bizi Garbia

Rapporteur : M. le Maire

La mise en œuvre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi « NOTRe », apporte de profondes évolutions dans la gestion et l'évolution des compétences des structures intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2017.

Parmi les conséquences de l'application de la loi, les communautés d'agglomération devront exercer de nouvelles compétences obligatoires en lieu et place de leurs communes membres, dès 2017, notamment la « *Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés* ».

Aussi, l'évolution du contexte législatif a amené les élus du Syndicat mixte Bizi Garbia, du SIED, de la commune d'Hendaye, du Syndicat mixte Bil Ta Garbi, de la Communauté de communes d'Errobi, de l'Agglomération Côte basque Adour et de l'Agglomération Sud Pays basque à initier une réflexion relative aux conséquences institutionnelles, juridiques, financières et organisationnelles du transfert de cette compétence.

L'Agglomération Pays basque créée au 1^{er} janvier 2017 aura pour compétence obligatoire la « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* ». Cependant, afin de structurer l'exercice de la compétence à l'échelle de pôles de proximité et de finaliser le travail amorcé par les collectivités depuis la parution de la loi NOTRe, il est proposé d'anticiper au 26 décembre 2016 le transfert de la compétence en matière de « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » à l'Agglomération Sud Pays basque et de procéder à la dissolution du Syndicat mixte Bizi Garbia à cette date.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acter la sortie de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle du Syndicat mixte Bizi Garbia au 26 décembre 2016,
- de demander la dissolution anticipée du Syndicat mixte Bizi Garbia au 26 décembre 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives à la décision précitée.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Bizi Garbia sindikatutik Senpereko herriaren ateratzea heldu den abenduaren 26tik harat,**
- **galdegitea Sindikatuaren desegitea abenduaren 26an**
- **ematea baimena Auzapez jaunari hortarako desmartxa guzien egiteko.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Bizi Garbia ;

Vu l'arrêté préfectoral de fusion des EPCI du Pays Basque en une Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays Basque, en date du 8 septembre 2016, anticipant la prise de compétence au 26 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale réunie le 07 septembre 2016,

Considérant la volonté du Syndicat mixte Bizi Garbia, du SIED, de la commune d'Hendaye, du syndicat mixte Bil Ta Garbi, de la communauté de communes d'Errobi, de l'Agglomération Côte Basque et de l'Agglomération Sud Pays basque de finaliser le travail amorcé depuis la parution de la loi NOTRe ;

Considérant l'accord de tous les membres du Syndicat d'anticiper la dissolution du Syndicat Bizi Garbia à la date du 26 décembre 2016 et de proposer à leur organe délibérant de se prononcer sur la sortie du Syndicat ;

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acter la sortie de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle du Syndicat mixte Bizi Garbia au 26 décembre 2016,
- de demander la dissolution anticipée du Syndicat mixte Bizi Garbia au 26 décembre 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives à la décision précitée.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du ahoa batez :

- **Bizi Garbia sindikatutik Senpereko herriaren ateratzea heldu den abenduaren 26tik harat,**
- **galdegitea Sindikatuaren desegitea abenduaren 26an,**
- **ematea baimena Auzapez jaunari hortarako desmartxa guzien egiteko.**

M. le Maire

Jean-François ?

Jean-François Bederede

Oui, moi j'ai juste une question. Je voulais savoir, parce qu'en commission des finances, on a abordé le sujet, j'aurais voulu savoir, quand même, l'état de la dette du syndicat.

M. le Maire

Le syndicat, aujourd'hui. Alors là tu me poses une colle, très honnêtement. Je n'ai pas apporté le budget de Bizi Garbia, je crois qu'il n'y a pas de passif, il y a un endettement qui va être repris globalement sur les investissements, mais je t'apporterai les comptes précis de Bizi Garbia, tels qu'ils ont été votés au 31 décembre 2015. Parce qu'il y aura et j'en profite pour le dire pour tous les transferts de compétences, il y aura des CLECT, dans les différents syndicats ou les communautés dans lesquelles nous intervenons que nous devons valider justement avant le 26 décembre et nous aurons d'ici cette date des conseils municipaux réguliers pour valider au fur et à mesure de l'avancement des transferts de compétences, les décisions, qui seront prises pour le passage à l'EPCI unique.

Je vous préviens, je vous informe, dès maintenant, il nous a été dit que peut-être il y aurait une décision communautaire juste après Noël qui devra être confirmée par les conseils municipaux juste avant le 1^{er} janvier 2017. Donc, peut-être y aurait-il un conseil municipal entre Noël et le jour de l'an.

Jean-François Bederede

D'accord, et par rapport à la dernière actualité qu'il y a eu là, l'incendie près de Canopia, est-ce que l'on a déjà des retombées par rapport à St Pée ou pas ? Parce que je pense qu'il doit y avoir...

M. le Maire

Il y a eu 2 incidents, 1 incident sur Mendixka et 1 incident sur Canopia et effectivement une partie de ces 2 sites étant inutilisée, une partie des apports a été transférée ces dernières semaines et depuis peu sur Bizi Garbia.

Si tu souhaites également avoir le montant du tonnage que cela amène, je te le ferai parvenir en le demandant précisément à la direction générale de Bizi Garbia.

Guillaume Bergara

C'est 5000 tonnes qui vont arriver à Bizi Garbia.

M. le Maire

Ça a été modifié justement...

Guillaume Bergara

Suite au deuxième sinistre.

M. le Maire

Suite au 2^{ème} sinistre.

Donc je te ferai parvenir les éléments, je demanderai à Michel Soulé de nous dire exactement les apports de ces 2 incidents.

Jean-François Bederede

Très bien.

Dominique Idiart

Donc c'est la délibération logique par rapport à la précédente. Par contre il reste, quand même, des questions en suspens sur lesquelles, déjà au niveau de la communauté d'agglo, il y a un travail qui est mené et sur lesquelles il va falloir apporter une réponse assez rapidement. L'objectif de cette dissolution et de cette prise de compétence par l'Agglomération, c'est de figer un territoire dans son ensemble, chose que l'on n'avait pas aujourd'hui mais pour lequel je suis favorable.

Par contre, restera évidemment la question du personnel qui reste à régler, parce que, quelle est la partie qui va être transférée au niveau de l'Agglomération et quelle est la partie qui incombe à la collecte et quelle est la partie qui incombe aux traitements ? Je sais que c'est un travail qui est en train d'être mené et je n'ai pas de souci particulier par rapport à ça.

Par contre, Bizi Garbia se trouvant sur le territoire de St Pée, historiquement il avait été mis en place une convention de location qui était calculée sur le tonnage donc à hauteur de 50 000 tonnes, ça rapportait à peu près, pas loin de 200 000 €, si mes souvenirs sont bons, 180 000 donc 200 000 €. Bon maintenant, on sait que la partie traitement va être faite par Bil Ta Garbi, dont l'objectif est la revalorisation des déchets à un taux maximum, ce qui est aussi une très bonne chose, mais je crois que l'objectif de Bil Ta Garbi, c'est d'arriver à peu près à 80% de revalorisation de ces déchets-là et je crois que sur ceux qu'ils ont déjà traités, ils ont de bons résultats et ils pensent y arriver assez facilement. Ce qui veut dire que le site de Bizi Garbia, dont la location avait été étudiée par rapport à un tonnage, je pense qu'il est temps maintenant de repenser à cette location-là en sachant que la structure avec laquelle la location est faite va disparaître et qu'il faudra donc la transférer à une autre entité qui sera l'Agglo Pays basque. Je pense que le temps qui est imparti ici doit permettre ce transfert-là. Je pense qu'en tant que membre de Bizi Garbia, je parle au vice-président de Bizi Garbia, tu es bien placé pour engager des négociations et en tant que membre de la Communauté d'Agglo qui aura cette compétence jusqu'au 1^{er} janvier, je pense qu'il serait utile de travailler sur ce loyer de telle manière à ce que pour la commune de St Pée ça devienne un loyer pérenne.

Je rappelle mon objectif dans les interventions que je fais dans les projets d'Agglo, c'est que toutes que les entrées financières qu'il pourrait y avoir pour la commune soient pérennes d'accord. On va parler du fonds de concours que je souhaiterais pérenne, c'est la même chose dans ce cadre-là parce que c'est vrai que si le tonnage descend de moitié, la redevance qui vient à la commune de St Pée descend de moitié aussi. Et c'est quand même un site qui est destiné au traitement des déchets ultimes et sur lequel, même avec la meilleure volonté du monde, on ne pourra pas faire une plaine de

sports ou autre chose. De toute manière, on sait que, depuis des années et des années, il y a un certain enfouissement qui a été fait, il y a des systèmes de récupération de gaz qui sont mis en place. Donc ce site-là est figé, ça c'était ma 1^{ère} question.

Et la seconde est relative au foncier. Il y a eu 2 extensions, je crois, au nom de Bizi Garbia. La dernière, on avait mis à disposition aux alentours de 8 hectares supplémentaires par rapport à un futur développement de ce site-là. Ces hectares-là ont été touchés très peu. J'aurais aimé savoir si ces 8 hectares resteraient dans le futur site de Bizi Garbia ou si la commune les récupérerait. Il va de soi que ça fait partie de la négociation qui est à mener parce que le tonnage qui était calculé de 50 000, il a été atteint. L'extension du site qui a vu le jour à 2 reprises et les superficies qui ont été rajoutées n'ont pas eu de retombées financières sachant que le tonnage maximal est rentré systématiquement ce qui ne devrait plus être le cas maintenant.

Je crois que c'est tout pour les questions que j'avais à poser parce que j'ai la tablette qui s'affole un petit peu.

M. le Maire

Bien, merci Dominique.

Alors, d'abord 2 choses. Tout ne sera pas transféré à Bil Ta Garbi, puisque si vous avez bien compris le sens de ces 2 délibérations, il y a séparation des missions entre la collecte et le traitement. Le traitement sera transféré au 1^{er} janvier à Bil Ta Garbi. La collecte sera transférée au 26 décembre à l'Agglo Sud Pays basque qui elle-même la transférera à l'EPCI Pays Basque au 1^{er} janvier, sans doute aujourd'hui dans le cadre de la gestion d'un pôle territorial local.

Tous les travaux, qui sont menés, sont menés pour que ce soit quasiment sans changement apparent pour l'utilisateur, que nous sommes tous sur nos territoires, et pour l'ensemble du personnel concerné d'Hendaye, du SIED et de Bizi Garbia, dans les meilleures conditions sociales possibles.

Pourquoi deux outils collecte et traitement ? Ce sera la raison pour laquelle nous aurons 2 types de conventions à mettre en place. Une convention avec l'EPCI Pays basque unique pour assurer la gestion de la collecte sur notre territoire qui passera, quoi qu'il arrive, par le site de Zaluaga et une convention avec Bil Ta Garbi sur le traitement.

Et excuse-moi, Dominique, mais je n'ai pas attendu ton avis pour rencontrer Martine Bisauta et préparer les différents scénarii que j'aurais à vous présenter en commission et en approbation au conseil sur la nouvelle convention qui sera établie pour la gestion des traitements entre la commune et Bil Ta Garbi et la gestion du site. Il y a aussi l'entreprise Bioval, il y a tout un contexte.

Ça ne se fera pas, je vous préviens tout de suite du jour au lendemain entre la nuit du 31 et du 1^{er} parce qu'il y aura tellement de choses qui se mettront en place que d'ores et déjà, on a annoncé un délai et un retard de 9 mois notamment sur la mise en place d'un quai de déchargement pour la collecte des déchets qui partiraient directement sur Bil Ta Garbi. De tout cela, vous serez informés. Il est bien clair que dans les réflexions que je mène avec Martine Bisauta et Dominique Carrère qui est le directeur général de Bil Ta Garbi, nous prenons en compte non pas le tonnage mais une vraie valorisation de l'utilisation du site et surtout dans son application environnementale, de ce que deviendra la suite et l'accompagnement que fera Bil Ta Garbi à la commune de St Pée de la reconversion ou de l'aménagement du site de Zaluaga. Mais tout cela, ça évolue très vite bien évidemment, ça devrait être passé en commission et ça devrait être approuvé en conseil. Pour l'instant, nous avons des échanges c'est un sujet très vaste je vous rappelle que Bil Ta Garbi va couvrir 158 communes.

On ne sait pas aujourd'hui, d'ailleurs, dans les négociations que je conduis avec Martine Bisauta si, à la fusion de nos Agglo dans l'EPCI, Martine Bisauta restera présidente.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Je voudrais dire, quand même qu'au sein de Bizi Garbia, nous avons Guillaume qui suit les ressources humaines et qu'il n'y a pas de difficulté majeure dans les négociations qui sont menées.

Guillaume Bergara

Non mais c'est dommage quand même que l'on n'ait pas informé l'ensemble des élus. On a vu la réunion un peu surréaliste qu'on a eu la dernière fois à Bizi Garbia où tout le monde a voté contre parce que personne savait ce qu'allait devenir le personnel alors qu'en fait ils savaient pertinemment où est-ce qu'ils vont atterrir. Tout a été réglé. Donc....

M. le Maire

Non, tout n'a pas été réglé.

Guillaume Bergara

Pratiquement, sauf peut-être les 4 -5 cadres.

M. le Maire

Tout n'a pas été réglé. Il y a prochainement une réunion sur les ressources humaines et la convocation dans l'ensemble des entités existantes de l'ensemble des salariés.

Guillaume Bergara

Pour Bizi Garbia, le plus gros a été fait.

M. le Maire

Je peux pas le laisser dire comme ça tant qu'on n'a pas... C'est très délicat.

Guillaume BERGARA

C'est le personnel qui le dit.

Dominique IDIART

Mais la compétence collecte et traitement des déchets, il y a la compétence obligatoire de l'EPCI ou pas ?

M. le Maire

Oui, mais...

Dominique IDIART

Elle va transférer partout ?

M. le Maire

Nous transférons, nous, tout à l'Agglo Sud Pays basque. Sud Pays basque va garder la compétence collecte et transférer la compétence traitement à Bil Ta Garbi.

Dominique Idiart

Mais Sud Pays basque n'existera plus à partir du 1^{er} janvier.

M. le Maire

Mais entre le 26 et le 1^{er}.

Dominique Idiart

A partir du 1^{er} janvier, l'EPCI conservera la collecte et pas le traitement.

M. le Maire

Voilà.

Dominique Idiart

Je pensais qu'il fallait que l'EPCI transfère le traitement à Bil Ta Garbi

M. le Maire

Non, non on le fait, nous, avant.

Dominique Idiart

Donc, c'est pas une compétence obligatoire.

M. le Maire

Si.

Dominique Idiart

Mais non, puisqu'on n'aura pas la compétence traitement. Si la compétence traitement, avant le 1^{er} janvier, est transférée à Bil Ta Garbi c'est qu'elle ne va jamais être au niveau de l'EPCI.

M. le Maire

Non, c'est parce que nous nous organisons, nous, avec le SIED, ce n'est pas si simple, parce qu'il y a le SIED, il y a Hendaye et nous devons, nous, être unis au niveau de l'Agglo Sud Pays basque au 31 avant de transférer à l'EPCI unique.

Dominique Idiart

La totalité ou en partie ?

M. le Maire

Tout ce qui est traitement à Bil Ta Garbi.

Dominique Idiart

Directement sans passer par l'EPCI

M. le Maire

Non, a priori dans les textes d'aujourd'hui.

Dominique Idiart

C'était une compétence obligatoire.

M. le Maire

Oui mais comme elle couvre intégralement le territoire de l'EPCI, il n'y a pas à faire cette double passation ce qui n'est pas le cas chez nous, où nous avons sur notre territoire le SIED, Hendaye et Bizi Garbia. Donc nous réunissons tout pour répartir différemment.

Dominique Idiart

Après c'est chaque communauté des communes qui le transfère à Bil Ta Garbi et pas l'EPCI unique.

M. le Maire

Voilà.

Dominique Idiart

Dans la présentation que tu nous as faite c'est ça.

M. le Maire

C'est ça.

Dominique Idiart

L'EPCI ne sera jamais concerné par le traitement.

M. le Maire

C'est Bil Ta Garbi.

Dominique Idiart

Ce n'est pas l'EPCI.

M. le Maire

A priori c'est pour ça que nous le faisons au 26 décembre.

Dominique Idiart

Oui, mais nous, dans notre cas, c'est plutôt pour unifier.

M. le Maire

Oui, c'est comme ça que nous faisons.

Dominique Idiart

Sur 3 traitements différents.

M. le Maire

Et, je te dis c'est un sujet tellement complexe. Même tu parlais du transfert de compétence tourisme que nous faisons au 1^{er} octobre c'est-à-dire dans 14 jours. Un texte de loi est sorti cette semaine modifiant tout le traitement des stations classées ou non dans la fusion dans l'EPCI. Donc à la lecture du document, ce que nous avons voté, nous, deviendrait caduc.

Dominique Idiart

C'est facile à travailler...

M. le Maire

Donc pour l'instant, je vous dis, à ce jour, voilà le schéma qui vous sera proposé au 26 décembre. On regroupe tout et dissociation de la collecte et du traitement.

Délibération n°3

Objet : Compétence tourisme – approbation d’une convention de prestations de services par l’office du tourisme communautaire

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 18 juin 2016, le Conseil municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle a approuvé le transfert de la compétence tourisme à l’Agglomération Sud Pays basque à compter du 1^{er} octobre 2016.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, il a été convenu que les activités d’animation touristique organisées historiquement par les offices de tourisme communaux demeureront de compétence communale mais pourraient être assurées par les agents de l’EPIC communautaire dans le cadre d’une convention de prestations de services.

Pour la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, il est envisagé que les agents de l’EPIC assurent la gestion de l’accueil et des visites de l’Ecomusée de la pelote.

Du point de vue financier, dans le cadre de l’évaluation des charges transférées, il a été proposé et validé d’identifier comme une recette de fonctionnement pour les communes le temps d’affectation constaté sur les missions de gestion d’un équipement touristique. Cette évaluation permettra ainsi aux communes de compenser financièrement les missions de prestation de services (assistance à la gestion d’un équipement touristique...) assurées par l’office de tourisme communautaire pour le compte de ces dernières.

Ce mécanisme de mutualisation des salariés de l’EPIC permet d’assurer un principe de neutralité financière pour les parties cocontractantes ainsi que pour la Communauté d’Agglomération Sud Pays basque.

Ainsi pour assurer la gestion (entrées et visites) de l’Ecomusée, l’EPIC communautaire facturera à la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle un montant annuel maximum de 44 315€, montant évalué dans le cadre de la CLECT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d’approuver la convention de prestations de services relative à la gestion de l’équipement touristique,
- d’autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **onartzea herrien arteko turismo bulegoarentzat zerbitzuen segurtatzeko hitzarmena,**
- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezkoi bati hitzarmen horren izenpetzeko.**

Après avoir rendu l’exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l’avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 septembre 2016,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de prestations de services relative à la gestion de l'équipement touristique,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du ahoa batez :

- **onartzea herrien arteko turismo bulegoarentzat zerbitzuen segurtatzeko hitzarmena,**
- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezkori bati hitzarmen horren izenpetzeko.**

M. le Maire

Robert, si tu veux bien donner quelques éléments...

Robert Comat

Oui, peut-être quelques éléments. C'est la suite simplement d'une délibération qu'on a votée le 18 juin, qui a validé le rapport de la CLECT. La CLECT, vous vous rappelez, avait été aidée dans cette étude d'évaluation par un bureau d'études d'ingénierie qui avait évalué donc des montants de charges et de ressources, dans le but d'assurer une neutralité financière. Le but de la manœuvre étant : personne ne perd, personne ne gagne. Donc, là effectivement on perd la taxe de séjour, d'accord. La première recette aussi « charge personnel - animation de l'écomusée » qu'ils ont prise, nous sera refacturée par l'Agglomération 44 000€ aujourd'hui évalués. On fera le point à la fin de l'année.

Après une des charges qui concerne la commune, les charges de gestion, les charges administratives, des choses comme ça bon, le tout fait qu'on se trouve avec un delta de dépenses pour l'Agglo, actuellement inférieure aux recettes. Donc le principe arithmétique, c'est qu'elle compense totalement à la commune cette différence et qu'elle verse effectivement les 6000€ à la commune de St Pée. La vraie facturation du personnel, on verra ça en fin de l'année.

Voilà, ce qu'il faut dire aussi, que l'on a déjà vu, on en parlait pour les ordures ménagères, la compétence est transférée mais les agents restent sur place physiquement (Argitxu et Bouba). Elles seront là mais leur employeur sera l'Office de Tourisme communautaire. Elles auront les tâches à la fois d'animation intercommunale mais elles continueront à assurer le fonctionnement de l'espace de l'écomusée et quelques animations pour la commune. Voilà ce que l'on peut dire là-dessus.

M. le Maire

Quoi qu'il arrive, ce qu'il y a à retenir, malgré la complexité des chiffres et des tableaux, c'est que c'est neutre d'un point de vue financier.

2^{ème} idée, c'est transparent pour les usagers, au lieu d'avoir marqué office de tourisme de Saint-Pée-sur-Nivelle, il sera marqué bureau d'accueil touristique communautaire de Saint-Pée-sur-Nivelle. L'ensemble du personnel a eu son contrat validé dans le cadre de la convention collective 66 des offices de tourisme et aucun poste n'a été laissé de côté sur les 44 salariés que concerne l'office de tourisme, communautaire désormais.

Dominique Idiart

J'avais une petite remarque : la 1^{ère}, le montant de 44 000€, on en avait parlé déjà la dernière fois, vous m'aviez dit que c'était uniquement les taxes et ce n'est pas que les taxes. Ce que vous m'aviez affirmé la dernière fois n'était pas exact. Les 44 000, je comprends tout à fait, je l'avais compris à la lecture et de toute manière, ce montant-là il est destiné à l'animation d'une structure qui va rester communale.

L'autre question que j'avais par rapport à l'office de tourisme, c'est que l'office de tourisme fait l'accueil au niveau des personnes qui passent sur la commune, l'écomusée, mais aussi met en place certaines animations l'été, je pense, le lundi. Donc j'aurais aimé savoir quel était le devenir de ces animations-là, si ces animations-là allaient être menées par la Communauté d'agglo ou si c'était quelque chose qui revenait dans le giron de la commune et dans ce cas-là, je pense, que c'est une nouvelle entité qui va la mener ou bien c'est une journée qui se libère pour que des associations puissent faire des animations sur le village.

M. le Maire

Toutes les animations, qui étaient organisées par l'office de tourisme, par exemple la pelote puisque c'est de cela dont on parle, seront reprises en régie et coordonnées par la mairie et ce, sous la responsabilité notamment de Marie-Jeanne Bereau. Nous aurons à en discuter, des événements qui seront organisés désormais, sous régie municipale, sous la responsabilité de Marie-Jeanne Bereau.

Dominique Idiart

Ça restera au niveau de la commune ?

M. le Maire

Voilà, exactement, et d'ailleurs, j'ai pu rencontrer notamment les pilotaris, qui animent le lundi et ceux qui travaillaient à l'Office de Tourisme, et je peux vous assurer, c'est ce que nous souhaitons, il y aura continuité, d'ores et déjà, dans l'animation qui existait déjà sur la commune.

Dominique Idiart

C'était juste une question, pour savoir.

Robert Comat

Une remarque, ce que l'on peut dire, c'est que le fait d'avoir une gestion intercommunale beaucoup large sera un effet d'échelle sur la fréquentation de Saint-Pée, à savoir attirer beaucoup plus de monde par des réseaux.

Dominique Idiart

La fréquentation n'était pas trop mauvaise.

Robert Comat

Non, ça manquait un peu de réseaux.

Marie-Jeanne Bereau

Nous, niveau animation, c'était pas terrible, niveau pelote cela a été, mais la danse, la force basque...

Dominique Idiart

Je veux dire, ce n'est pas quelque chose qui est mis en place par l'office de tourisme.

Marie-Jeanne Bereau

Non, non, les associations enfin pour tout quoi.

Dominique Idiart

Après...

Marie-Jeanne Bereau

Nous aussi à la pelote

Dominique Idiart

Non, c'est sûr, les animations en place, les gens circulent beaucoup ; après ces réseaux-là, ils existaient. Il y avait quand même un travail entre les offices de tourisme de la communauté de communes au village.

Robert Comat

Les réseaux des autocaristes... C'est peut-être à développer.

Dominique Idiart

Oui, justement parce que c'est l'intérêt de la commune. Il y a aussi la partie investissement au niveau de l'Ecomusée qui reste de la compétence de la commune et qui est un outil à faire évoluer. Donc ça, ça va être mené par qui ? Par la commission intercommunale parce que ça aussi, c'était mené en partenariat avec l'Office de Tourisme et la commune. On était 2 ou 3 représentants de la commune plus le conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Quel a été le schéma qui a été mis en place pour cette partie-là ?

M. le Maire

Pour l'animation de l'Ecomusée, une personne va être dédiée à l'Office de Tourisme Communautaire...

Dominique Idiart

Non, non c'est pas ça...

M. le Maire

Attendez, s'il te plaît quand même..

Dominique Idiart

Oui, oui ...

M. le Maire

Une personne dans l'organigramme a été spécialement affectée à la commercialisation des outils communaux existants type Ecomusée de la pelote. Exemple : la maison du patrimoine à Ainhoa. Donc nous avons une personne dédiée, qui, dès le 1^{er} octobre, va commercialiser dans tous les réseaux, tours opérateurs et des salons qui sont au dernier trimestre de chaque année, pour vendre les saisons à venir, ces deux produits. Il est convenu que l'Office de Tourisme Communautaire fasse savoir aux communes les besoins ou les propositions qu'il souhaiterait apporter dans l'aménagement, soit de la maison du patrimoine, soit celle de l'Ecomusée, et nous aurons à réfléchir avec eux, nous commune, sur ce qu'il convient d'améliorer ou non et qui prend en charge ou non sur ces parties-là. Cela ne change rien, simplement c'est transféré à l'Office de Tourisme Communautaire.

Dominique Idiart

D'accord, dans ce que tu me dis je comprends que la partie investissement aussi peut être discutée avec la Communauté des Communes.

M. le Maire

Comme ce sont eux qui ont en charge les bâtiments, s'il y a des travaux de modification, l'Office de Tourisme Communautaire le prendra en charge. Tout ce qui est collection, tout ce qui est muséographie restera purement communal. En clair, si on nous dit d'améliorer ou de changer pour être plus attractif telle salle...

Dominique Idiart

Ma question était là.

M. le Maire

Cela sera de notre ressort. S'il s'agit de faire des travaux en dur, pour améliorer, ce sera l'Office de Tourisme Communautaire. Mais, à chaque fois, un projet devra nous être soumis et une discussion devra être faite entre l'Office de Tourisme Communautaire et la Commune.

Dominique Idiart

D'accord, alors donc l'Office de Tourisme Intercommunautaire vient en place de l'Office de Tourisme communal dans cette réflexion-là et après pour les investissements par rapport à l'outil même, c'est la Commune et la structure des bâtiments, c'est l'intercommunalité.

M. le Maire

Ils ont l'entretien du bâtiment.

Dominique Idiart

L'entretien et l'investissement, ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Maire

Allez, nous allons passer au vote.

Délibération n°4

Objet : Constitution d'un groupement de commandes relatif au contrôle des hydrants

Rapporteur : Jean Pierre Dunogues

Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics offre la possibilité à des maîtres d'ouvrages publics de regrouper leurs besoins avec d'autres pouvoirs adjudicateurs et ainsi constituer un groupement de commandes.

Cette démarche permet de dégager des économies d'échelle.

Les communes d'Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriadou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle et Urrugne ont le projet de se regrouper pour faire réaliser les prestations de vérifications annuelles des hydrants, soit environ 1050 points.

Il est envisagé d'assurer ces prestations en commun en constituant un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de service.

Le financement de la satisfaction des besoins reste assumé par chacun des membres du groupement à hauteur de sa quote-part.

Il est nécessaire de signer une convention constitutive de groupement afin de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Il convient également de désigner un coordonnateur pour la gestion de ce groupement qui sera chargé notamment de gérer cette procédure.

Chacune des personnes responsables du marché sera chargée de signer le marché correspondant à sa collectivité.

Conformément à l'article L1414-3 du CGCT :

« I- Lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux autres qu'un établissement public social ou médico-social, il est institué une commission d'appel d'offres composée des membres suivants :

1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;

2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant. »

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la vérification annuelle des hydrants,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et notamment la désignation de la commune de Ciboure comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant comme représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **sute iturbegien zaintzeko urtean behin erosketen elgarrekin manatzea, onartzea,**
- **hitzarmenaren onartzea eta Ziburuko herria izendatzea koodinatzaile bezala,**
- **baimena ematea Auzapezari hitzarmenaren izenpetzeko,**
- **bi ordezkari izendatzea batzorde hortan.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 septembre 2016,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche de mutualisation,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la vérification annuelle des hydrants,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et notamment la désignation de la commune de Ciboure comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- de désigner Jean-Pierre Dunoguès et Robert Comat en tant que membre titulaire et membre suppléant comme représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du ahoa batez :

- **sute iturbegien zaintzeko urtean behin erosketen elgarrekin manatzea, onartzea,**
- **hitzarmenaren onartzea eta Ziburuko herria izendatzea koodinatzaile bezala,**
- **baimena ematea Auzapezari hitzarmenaren izenpetzeko,**
- **Jean-Pierre Dunoguès eta Robert Comat izendatzea batzorde hortan, bat izendatu eta bestea ordezkari bezala.**

M. le Maire

Je propose que les élus soient titulaire Jean-Pierre Dunoguès et suppléant Robert Comat.

Cette délibération de constitution d'un groupement de commandes intervient bien dans une démarche de mutualisation et pour la commune, Jean Pierre c'est combien de points ?

Jean-Pierre Dunoguès

Cent dix points environ.

M. le Maire

Cent dix points.

Jean-Pierre DUNOGUES

Aujourd'hui, 2640 €

M. le Maire

Qui est contre ?

Dominique Idiart

Je vais faire une intervention sur celle-ci, même ça vaudra pour la prochaine aussi. J'ai déjà exprimé ma position par rapport à la mutualisation, je suis favorable évidemment. Mais il faut que les entreprises locales ou les regroupements d'entreprises puissent être présents sur ces marchés-là. Une entreprise qui a le traitement de ce dossier-là sur Saint-Pée, vous avez dit combien ?

M. le Maire

110.

Dominique Idiart

110, qui va passer donc d'une enveloppe budgétaire de 2000 à 2500€, quand on va le passer, je crois qu'il y a 1000 points sur l'ensemble des 12 communes, il y a de grosses entreprises qui risquent de s'y intéresser.

Jean-Pierre Dunoguès

Absolument d'accord.

Dominique Idiart

Et du coup, on risque de pénaliser un petit peu l'équilibre financier des entreprises locales, il faut essayer de veiller à cela aussi. A partir du moment évidemment où on est à quelque chose d'équivalent. L'aspect économique est à prendre en compte, par contre l'aspect social est également à prendre en compte. Donc je l'avais déjà exprimé, sur d'autres points, le peu que j'ai pu en voir ce n'était pas dans ce cadre-là, mais au niveau des transports, m'a renforcé dans ce souhait-là. Donc, j'espère que cela, on y veillera et j'étais prêt à être suppléant.....

Robert Comat

Excusez-moi de vous couper, le suppléant...

Dominique Idiart

S'il y a de couacs, je viendrais te voir.

Robert Comat

Va voir Jean-Pierre.

M. le Maire

Bien.

Dominique Idiart

Déjà, tu passes le ballon.

M. le Maire

Nous passons à l'approbation.

Délibération n°5

Objet : Constitution d'un groupement de commandes relatif à la mise en place d'une mission de bureau de contrôle dans le cadre des travaux ERP soumis à Ad'AP

Rapporteur : Xavier Bohn

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'Agglomération Sud Pays basque et ses communes membres se sont engagées, autant que faire se peut, à privilégier le recours au groupement de commandes.

L'Agglomération a proposé la constitution d'un groupement de commandes portant sur la mise en place d'une mission bureau de contrôle pour la réalisation d'attestations d'achèvement de travaux conformément à l'article L.111-7-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La constitution de ce groupement permettrait de réaliser des économies d'échelle.

Une convention signée entre les parties doit permettre de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en place d'une mission de bureau de contrôle pour la réalisation des attestations d'achèvement de travaux conformément à l'article L. 111-7-9 du Code de la Construction et de l'Habitation dans le cadre des travaux ERP soumis à Ad'AP,
- d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment la désignation de l'Agglomération Sud Pays basque comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant comme représentant de la commune au sein de la Commission du groupement de commandes.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **publikoari irekiak diren eraikinetan erraztasun obrak egiteko kontrol bulego baten lekuan ezartzeko erosketen elgarrekin manatzea, onartzea,**
- **hitzarmenaren onartzea eta Hego Lapurdiko hirigunea izendatzea koordinatzaile bezala,**
- **baimena ematea Auzapezari hitzarmenaren izenpetzeko,**
- **bi ordezkari izendatzea batzorde hortan.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 septembre 2016,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche de mutualisation,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en place d'une mission de bureau de contrôle pour la réalisation des attestations d'achèvement de travaux conformément à l'article L.111-7-9 du Code de la Construction et de l'Habitation dans le cadre des travaux ERP soumis à Ad'Ap,
- d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment la désignation de l'Agglomération Sud Pays basque comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- de désigner Xavier Bohn, membre titulaire et Jean-Pierre Dunoguès, membre suppléant comme représentant de la commune au sein de la Commission du groupement de commandes.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du ahoa batez :

- **publikoari irekiak diren eraikinetan erraztasun obrak egiteko kontrol bulego baten lekuan ezartzeko erosketen elgarrekin manatzea, onartzea,**
- **hitzarmenaren onartzea eta Hego Lapurdiko hirigunea izendatzea koordinatzaile bezala,**
- **baimena ematea Auzapezari hitzarmenaren izenpetzeko,**
- **Xavier Bohn eta Jean-Pierre Dunoguès izendatzea batzorde hortan, bat izendatu eta bestea ordezkotzeko bezala.**

M. le Maire

Je propose que les titulaire et suppléant soient Xavier Bohn et Jean-Pierre Dunoguès.
Jean-François ?

Jean-François Bederede

Non, c'est la suite, on a déjà commencé, plusieurs fois avec l'Agglo, on a déjà vu ça l'année dernière, je crois ça va continuer dans ce sens-là.

M. le Maire

Je dois préciser que Xavier Bohn réunira la commission communale d'accessibilité le 27 septembre et il présentera l'état de l'avancement des travaux, sachant que l'on peut dire que le calendrier et les engagements 2016 seront tenus comme c'était prévu dans les pièces annexes que vous avez eues.
Bien, je passe au vote.

Délibération n°6

Objet : Fonds Solidarité Logement – Versement des participations 2016 de la Commune au titre de l'énergie et du logement

Rapporteur : Martine Arhancet

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) a été constitué au niveau du Département pour permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement et de s'y maintenir dans des conditions dignes.

La Commune participe chaque année au financement de ce fonds.

En 2016, le Département sollicite la Commune pour les montants suivants :

- 1 579,46 € au titre du logement
- 1 400,56 € au titre de l'énergie

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer une participation de 1 579,46 € au titre du logement et de 1 400,56 € au titre de l'énergie dans le cadre du Fonds Solidarité Logement.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **FSL egiturari 1 579,46 € emaita bizitegien kontu eta 1 400, 56 € energiaren kontu.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 septembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer une participation de 1 579,46 € au titre du logement et de 1 400,56 € au titre de l'énergie dans le cadre du Fonds Solidarité Logement,

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakotzen du ahoa batez :

- **FSL egiturari 1 579,46 € emaita bizitegien kontu eta 1 400,56 € energiaren kontu.**

Martine Arhancet

En 2015, on avait versé au titre du logement 1531,46€ et au titre de l'énergie 1381,46€.

M. le Maire

Jean-François et Dominique, pas de commentaire ?

Je propose que l'on mette aux voix.

Délibération n°7

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Oxtikenekoak

Rapporteur : Benoît Estaynou

L'association Oxtikenekoak fête cette année son vingtième anniversaire. Créée pour tisser des liens et partager la culture basque, l'association a, au cours de ces années, contribué à l'animation du village.

Afin d'organiser les festivités liées à ce vingtième anniversaire, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association Oxtikenekoak.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Oxtikekekoak elkarteari 1000 €ko diru laguntza bat ematea beren hogeigarren urteurrena ospatzeko.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 septembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association Oxtikenekoak.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakotzen du ahoa batez :

- **Oxtikekekoak elkarteari 1000 €ko diru laguntza bat ematea beren hogeigarren urteurrena ospatzeko.**

Benoît Estaynou

Sachant que nous avons un budget initial de subventions de 90 000€, en ajoutant aujourd'hui 1000€ on atteint 85 900€.

Le 20ème anniversaire aura lieu le 8 octobre prochain sur le parking d'Utsalea. Toute la journée, il y aura des animations.

M. le Maire

Et la demande m'a été adressée par Nahia Lacroix, qui est venue me remettre son dossier fin août.

Dominique Idiart

Donc, peut-on connaître les animations qui auront lieu ?

M. le Maire

Je pense que l'association vous fera part de ces animations, je n'ai pas plus que la demande de matériel et de subvention exceptionnelle.

Benoît Estaynou

Il y aura un repas à midi et le soir et entre temps, je crois qu'il y a des kantaldi et danse basque.

Délibération n°8

Objet : Gestion des dossiers CNRACL – Convention avec le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques

Rapporteur : Robert Comat

Le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques assure, depuis 1985, le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention.

Cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention joint en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir à cette fin.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **atxikitzea hemen loturik den hitzarmenean aurkitzen diren ahalmenak kolektibitatea eta kudeantza zentroaren artean,**
- **baimena ematea Auzapezari horri doazkion dokumentu guzien izenpetzeko.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 septembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention joint en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir à cette fin.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakotzen du ahoa batez :

- **atxikitzea hemen loturik den hitzarmenean aurkitzen diren ahalmenak kolektibitatea eta kudeantza zentroaren artean,**
- **baimena ematea Auzapezari horri doazkion dokumentu guzien izenpetzeko.**

Délibération n°9

Objet : ZAC du Centre-bourg – Approbation des comptes rendus annuels d'activités (CRAC) 2013 et 2014

Rapporteur : Jean Pierre Dunoguès

La commune a conclu un traité de concession avec la SEPA le 29 juillet 2011, traité modifié par un avenant en date du 29 novembre 2012 en vue de l'aménagement de la ZAC du Centre-bourg.

L'article 30 du traité prévoit que le concessionnaire a l'obligation, chaque année, de produire un compte rendu financier afin de permettre à la commune d'exercer son droit de contrôle technique et financier en application des articles L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales et L.300-5 du Code de l'urbanisme.

Ce compte rendu financier doit comporter notamment en annexe :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- le plan global de trésorerie actualisé de l'opération,
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions à venir.

Les CRAC 2013 et 2014 sont joints en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour les exercices 2013 et 2014 au titre de la concession d'aménagement de la ZAC du Centre-bourg.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **onartzea 2013 eta 2014ko urteentzat SEPA egiturak eman dituen konduak herri erdiaren antolatze lanentzat.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le traité de concession du 29 juillet 2011,

Vu l'avis de la Commission environnement, travaux et urbanisme, réunie le 08 septembre 2016,

le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour les exercices 2013 et 2014 au titre de la concession d'aménagement de la ZAC du Centre-bourg.

Herriko kontseiluak erabakitzen du :

- **onartzea 2013 eta 2014ko urteentzat SEPA egiturak eman dituen konduak herri erdiaren antolatze lanentzat.**

CRAC 2013

Jean-François Bederede s'abstient.

Jean-François Bederede ez du bozkatzu

CRAC 2014

Dominique Idiart, Mirentxu Ezcurra, Guillaume Bergara, Brigitte Ryckenbusch, Marcel Arribillaga, Pierrette Parent-Domergue et Jean-François Bederede s'abstiennent.

Dominique Idiart, Mirentxu Ezcurra, Guillaume Bergara, Brigitte Ryckenbusch, Marcel Arribillaga, Pierrette Parent-Domergue eta Jean-François Bederede ez dute bozkatzu.

M. le Maire

Vous avez eu en votre possession les deux CRAC, celui de 2013 et 2014. Je vous demanderai un vote pour chacun différent des deux, 2013 et 2014.

Je voudrais rappeler que la SEPA nous a transmis ces documents avec un peu de retard. Nous n'avons pas encore celui de 2015. Ces rapports doivent encore être présentés en Conseil Municipal sans contrainte de délais.

Ce qu'il y a à noter dans les grandes lignes, c'est que 2013 s'est déroulée comme initialement prévue, que l'année 2014 a été marquée par une inflexion traduisant la nouvelle politique municipale, et volonté municipale, de faire évoluer le projet. Deuxième constat, marqué par la réalisation de travaux supplémentaires de l'ordre de 48 000€ liés au raccordement de l'Espace Culturel, travaux qui n'auraient pas dû être imputés sur le bilan de la ZAC mais sur celui du projet Larreko.

Je m'exprimerai sur le volet 10 et laisserai la parole, si certains le souhaitent, pour le CRAC.

Dominique, tu veux t'exprimer sur le CRAC ?

Dominique Idiart

Nous avons la demande de dissocier les deux votes. Et après, c'était aussi de voir celui de 2015, quand nous le connaîtrions parce qu'il y a des choses que vous avez annoncées en Conseil ou en commission, je crois, que l'on ne retrouve pas sur le CRAC de 2014, notamment la délibération prise en 2015 par rapport à la fameuse réserve foncière que l'on avait faite pour l'école qui est dans le périmètre de la SEPA, n'apparaît pas, c'est logique et une autre étant suite aux négociations avec la famille Arocena, vous aviez dit que vous étiez arrivés à un accord, vous aviez dit que vous étiez assez confiant.

M. le Maire

Non, pas Arocena, Borthaire.

Dominique Idiart

Oui, Borthaire, pardon Borthaire, excuse-moi je connais ça comme chez Arocena.

M. le Maire

C'était un clin d'œil, Dominique.

Dominique Idiart

D'accord, la famille Borthaire, que vous étiez arrivés à un accord et qu'il y avait une partie de leur terrain qui allait être cédé, pas ce que nous aurions souhaité et ça non plus, on le retrouve pas dans le CRAC 2104, mais je pense que ce sera pour 2015. Donc après, la ZAC en 2013 on n'a pas eu de surprise, on connaît, c'est le programme que l'on avait mis en place, ce programme avait été mis en place pour apporter une certaine dynamique en harmonie au niveau du Centre-bourg en essayant d'avoir un équilibre financier le plus favorable possible pour la commune. L'objectif, c'était celui-là, c'est ce qui avait été demandé à la SEPA. Donc celui-là ne me surprend pas.

Sur celui de 2014, vous l'avez dit aussi, c'est vos engagements de campagne qui ont été mis en place. Cela ne nous a pas échappé, c'était votre programme. Pour celui-là, on va s'abstenir et on va

voter favorablement pour le premier. Et après on débattrà davantage sur l'avenant qui vient et qui concrétise un petit peu les différents points sur lesquels vous avez fait évoluer le projet.

M. le Maire

Jean-François ?

Jean-François Bederede

Oui, nous, concernant les délibérations de la ZAC, comme on l'a déjà expliqué en début de votre mandat, pendant le mandat précédent également, on s'abstiendra sur toutes les délibérations de la ZAC. Comme cela a été rappelé, actuellement c'est votre vision politique, avant c'était la vôtre (en regardant Dominique Idiart). On n'a jamais trop trouvé un point commun ou un accord entre tout le monde sur cette vision des choses de la ZAC donc là-dessus on reste sur ce que l'on avait annoncé, on continuera à s'abstenir sur toutes les délibérations de la ZAC. Et comme vous êtes aux commandes, cela vous revient de mettre en œuvre votre projet.

M. le Maire

Bien nous allons donc passer...

Marcel Arribillaga

S'il vous plaît...

M. le Maire

Oui, Martxel pardon.

Marcel Arribillaga

Oui quand même, un petit mot sur les chiffres. Le rapport de 2014, entre ce qui est écrit et ce que je vois après, plus tard, il y a des éléments qui sont avancés et que l'on ne retrouve pas du tout.

Alors, par exemple la participation financière pour complément de prix prévoit en 2014, 67 200€. J'essaie de trouver une logique à ce qui est écrit et les délibérations qu'on nous propose. Pour 2014, 67 200€ et la participation pour complément de prix ne sera versée pour la première fois qu'en 2016. Alors je ne sais pas comment on peut voter des chiffres qui sont portés à leur réalité et qui n'y sont pas.

Ensuite il y a une confusion, chez moi c'est soit HT, soit TTC. Participation financière à l'équilibre de l'opération effectivement il y a eu 48 300€ de travaux, soit c'est du HT, soit c'est du TTC, et non pas les deux à la fois, ça sera très difficile soit du HT, soit du TTC. Quand je vois du HT 48 300€, on les passe TTC dans le truc, il y a des anomalies. Alors il y a peut-être une explication mais moi ça m'échappe. Autrement, il faut rectifier les termes de HT et TTC.

Robert Comat

Moi, il me semble que les 48 300€, c'est du TTC.

M. le Maire

Il n'y pas ni HT ni TTC, il n'y a pas de taxe.

Robert Comat

Les 67 000€ sont TTC, ils sont TTC.

Marcel Arribillaga

67 000, pour la partie travaux.

Robert Comat

Sur le tableau, oui c'est bon,

Valérie Toral

C'est parce qu'il n'y a pas de TVA en fait, donc c'est HT et TTC parce qu'il n'y a pas de TVA qui s'applique sur ce montant-là. Ce n'est pas une anomalie, c'est sur la participation financière à l'équilibre à l'opération, il n'y a pas de TVA.

Marcel Arribillaga

D'accord, et pour les travaux ?

Valérie Toral

Et par contre pour la participation financière pour complément de prix, il y a une TVA qui s'applique.

Marcel Arribillaga

Pour la partie travaux, donc c'est 48 300...

Valérie Toral

HT et TTC, puisqu'il n'y a pas de TVA, donc c'est 48 300.

Robert Comat

C'est pour l'équilibre de l'opération. C'est ce qu'on verse à la SEPA pour équilibrer l'opération. C'est pas les travaux.

M. le Maire

C'est pas les travaux. C'est une dotation d'équilibre.

Dominique Idiart

Les travaux ont été payés par la SEPA.

M. le Maire

Voilà, c'est une dotation d'équilibre.

Marcel Arribillaga

D'accord, et la participation financière pour complément de prix qui était prévue en 2014 de 67 200€ sur le rapport. Et on commence à verser qu'en 2016.

Robert Comat

Il y a un décalage de versement, on n'a pas versé en 2015.

Marcel Arribillaga

Même pas en 2014, même en 2015, ça sera en 2016 d'après le tableau suivant.

Robert Comat

2015, oui 2015, pas de versement, on la versera en 2016.

Dominique Idiart

Là, on est sur le 2014, parce que 2015 on ne l'a pas encore.

Marcel Arribillaga

On voit un rapport qu'on présente avec des chiffres qui sont pas tout à fait...

Valérie Toral

Si vous regardez 2 lignes au-dessus.

Marcel Arribillaga

Comment ?

Valérie Toral

Si vous regardez deux lignes au-dessus de ce que vous êtes en train de lire, « cette participation pour complément de prix sera définitivement formulée et entérinée par voie d'avenant » ce qui est soumis aujourd'hui au conseil.

Marcel Arribillaga

On vote un rapport de 2014.

Robert Comat

C'est le rapport donné par la SEPA.

C'est un rapport de proposition, une estimation de 67 000€, après...

M. le Maire

Qui est l'avenant suivant numéro 2.

Marcel Arribillaga

D'accord, ça j'ai compris, mais, dans le compte rendu, on nous dit d'approuver le rapport.

Valérie Toral

Dans le tableau financier, les 67 000, ils n'apparaissent pas en participation pour complément de prix, prenez la ligne « participation pour complément de prix », elle n'y est pas.

Dominique Idiart

Une anomalie a été notée.

Valérie Toral

Oui, d'accord.

Dominique Idiart

D'un côté, ils apparaissent et pas de l'autre.

Valérie Toral

Oui.

Robert Comat

On peut noter « l'anomalie dans le rapport ».

Marcel Arribillaga

Moi, je voulais signaler ça.

Robert Comat

Ce n'est pas une décision que l'on doit prendre.

M. le Maire

Ce n'est pas une décision.

Robert Comat

On analyse le rapport.

Dominique Idiart

On va dire que l'avenant a mis du temps à venir.

M. le Maire

Que ?

Dominique Idiart

Que l'avenant a mis du temps à venir, on va pas demander pourquoi.

Délibération n°10

Objet : ZAC du Centre-bourg : approbation d'un avenant n°2 au contrat de concession

Rapporteur : Jean Pierre Dunoguès

La commune a conclu un traité de concession avec la SEPA le 29 juillet 2011, traité modifié par un avenant en date du 29 novembre 2012 en vue de l'aménagement de la ZAC du Centre-bourg.

Il s'avère nécessaire d'établir un nouvel avenant pour prendre en compte un certain nombre de modifications.

Tout d'abord, il s'agit d'actualiser la valorisation du foncier cédé au concessionnaire à titre d'apport en nature, notamment du fait d'une cession de surface plus importante qu'initialement prévue après études complémentaires (6 262m² au lieu de 5 774m² prévus dans l'avenant n°1).

Par ailleurs, il convient d'augmenter la participation financière de la commune à hauteur de 48 300€ HT et TTC suite à la réalisation de quelques travaux d'aménagement supplémentaires à la demande de la commune, amenant cette participation à l'équilibre de 339 200€ à 387 500€ HT et TTC.

De plus, il s'agit d'ajouter à la participation pour paiement en nature et à la participation financière à l'équilibre de l'opération, une participation pour complément de prix à hauteur de 245 000€ HT, soit 294 000€ TTC. La municipalité a fait le choix de moins densifier le centre-bourg afin d'en respecter le cadre bâti existant. C'est ainsi qu'il a été demandé aux trois opérateurs de diminuer les hauteurs de bâtiments des programmes de logements. Cela a eu pour effet de diminuer les surfaces de plancher des programmes et donc leur nombre de logements. Les prix de cession du foncier destinés à accueillir ces programmes ont donc diminué. Une participation pour complément de prix est donc nécessaire.

Enfin, l'avenant prévoit d'allonger la durée de la convention de concession qui avait été signée pour six années, délai qui s'avère insuffisant pour achever la commercialisation des terrains aménagés et procéder à la clôture de l'opération, ce qui permettra d'inscrire la participation pour complément de prix sur 4 ans, soit un montant de 61 250€ HT par an pendant 4 ans.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de concession signé le 29 juillet 2011 avec SEPA,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°2.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **onartzea SEPA egiturarekin 2011ko uztailaren 29an izenpetu kontratua,**
- **baimena ematea Auzapezari bigarren gehigarri horren izenpetzeko.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le traité de concession du 29 juillet 2011,

Vu l'avis de la Commission environnement, travaux et urbanisme, réunie le 08 septembre 2016,

le Conseil Municipal decide :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de concession signé le 29 juillet 2011 avec SEPA,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°2.

Herriko kontseiluak erabakitzen du :

- **onartzea SEPA egiturarekin 2011ko uztailaren 29an izenpetu kontratua,**
- **baimena ematea Auzapezari bigarren gehigarri horren izenpetzeko.**

Dominique Idiart, Mirentxu Ezcurra, Guillaume Bergara, Brigitte Ryckenbusch, Marcel Arribillaga, Pierrette Parent-Domergue votent contre.

Jean-François Bederede s'abstient.

Dominique Idiart, Mirentxu Ezcurra, Guillaume Bergara, Brigitte Ryckenbusch, Marcel Arribillaga, Pierrette Parent-Domerguek kontra bokatzen dute.

Jean-François Bederede ez du bozkutzen.

M. le Maire

Bien, Dominique.

Dominique Idiart

Cet avenant, vous l'avez signalé tout à l'heure, reflète un petit peu, le déroulé de la nouvelle politique municipale que vous avez souhaitée. Alors, j'avais bien compris, lors des élections municipales, que votre souhait était d'amoinrir l'impact de ces équipements sur le centre-bourg.

Je voudrais juste rappeler qu'au moment où on a élaboré cette ZAC, on s'est calé un petit peu sur ce qui existait déjà sur Saint Pée. Des R+3, vous en avez pas loin d'ici au bourg, vous en avez excentré je crois à Azpeltzia, je pense que c'est R+3. Donc il y en a déjà qui datent de 300 à 400 ans et d'autres qui datent de moins de 100 ans. Donc, on était dans une continuité de ce qui se faisait sur le centre-bourg, avec l'objectif, que j'ai cité tout à l'heure, d'apporter une dynamique au niveau du bourg, que ce soit au niveau des logements pour répondre au niveau des logements sociaux, on sait qu'on en avait besoin et que 70% voire plus de la population peut y prétendre, et donc de faire cela en sorte dans, je dirais, une dent creuse, parce que c'était une dent creuse, c'était urbanisé tout autour, de faire cela dans une dent creuse et dans une certaine harmonie et en respectant un certain équilibre financier. Donc, je peux comprendre le souhait de diminuer l'impact. Je note que les îlots qui avaient été déterminés sont toujours là, plus ou moins identiques. Dans un cas, vous avez ajouté 480m² mais les îlots sont toujours là. L'impact qu'il va y avoir une fois que la ZAC sera faite, sur l'îlot 1, il y avait 25 logements de prévus, là dans ce que vous présentez il y a 25 logements de prévus. Au niveau des superficies commerciales, on passe de 500 à 350, donc il y a un impact. Il me semblait que pour la revitalisation du centre-bourg, la possibilité de mettre des commerces, en complément de ceux qui existaient, étaient une bonne chose. Après je serais peut-être surpris qu'avec les résultats du FISAC, l'ensemble des bâtiments, des commerces existants pourront se mettre aux normes avec de fortes subventions, mais bon faut espérer. Après, je prendrai l'îlot 2, donc celui du COL, qui est aujourd'hui construit et habité je crois, en totalité je pense, donc il était prévu 34 logements à l'accession sociale, il y en a 30 de fait. Il y a 4 logements à l'accession sociale en moins. C'était pas là qu'il fallait enlever les logements, je pense que les Senpertar souhaitent avoir un chez soi. Et après vous aviez l'îlot 3, celui de Seixo qui était prévu avec 44 logements avec une superficie au plancher de 3625m² et dans ce que vous prévoyez c'est 44 logements avec 3625m² de plancher, donc identique. Je suis un peu surpris aussi parce que bon je sais qu'il y avait un petit différend sur ce lot de Seixo et il est reconduit à l'identique. Et c'est celui qui avait le moins de différend qui a été diminué. Je dirais que la nouvelle politique de la municipalité, parce que vous l'avez présentée comme ça, ça était de diminuer d'environ 3% (un peu plus de 3%) l'impact de ces bâtiments-là, pour un équilibre financier que je vais aborder. Mais dans cela, ce que je regrette c'est que ce soit la partie sociale qui ait été touchée. On sait tous les efforts que nous avons à faire de sorte que les jeunes et les moins jeunes, je dirais 70 voire plus % de la population puissent se loger dans des conditions correctes sur Saint-Pée, et c'est à ce niveau-là, au niveau accession, 4 logements en moins, et, au niveau location, on a diminué les logements. Cela peut être une politique, c'est la vôtre.

Cette réduction, qui passe au total, vous allez voir la réduction, il y avait 103 logements prévus, on passe à 99. C'est sûr qu'il y a une grosse réduction prévue. Après, vous me dites parce qu'on est qu'en 2014, à moins que vous ayez avancés et qu'il y ait encore une réduction qui va venir en 2015 et 2016 aussi. Mais bon moi je pars sur les chiffres que j'ai, qui m'ont été fournis par rapport à l'ordre du jour de ce conseil. Par contre au niveau impact financier, le fameux surcoût que l'on évoque depuis le départ, parce que pour y avoir travaillé sur ce dossier-là, on en était tout à fait conscients, ce n'est pas une surprise pour nous, pour vous ça l'était. Il est de près de 400 000€, 396 000€, je l'ai noté bien sûr, 396 248€. Donc la comparaison que l'on peut faire dans votre objectif, dans l'objectif que vous vous étiez fixés, c'est diminution de la superficie plancher de logements de 3.80%, surcoût de 58%. Je trouve quand même à ce niveau-là, que l'équilibre vers lequel nous essayons de tendre, a pris un sacré coût, déséquilibre. Ça coûtera donc à peu près 400 000€ pour l'instant à ce jour, à moins qu'il y ait encore des évolutions. Ramener à chaque Senpertar, c'est une augmentation de la fameuse dette dont vous aviez énormément parlé, de 60€ pour quelque chose d'abstrait. On verra, mais bon, ça était votre choix.

En effet donc, 4 logements de moins en logement social, 488m² de domaine public offert, placé comme il est, il aurait pu apporter un plus au niveau du bourg de Saint-Pée, soit en espaces verts, soit en stationnement. 488 m², je pense que ça doit représenter une cinquantaine de places de parkings, bon cela a été donné en cadeau. Et donc ce fameux surcoût de 400 000€. Donc il est évident, au vu de tous ces éléments-là, il nous est difficile de voter favorablement cela, parce que moi la question que je pose en regardant ça, il me semble que dans cette assemblée, on est là pour défendre l'intérêt général de la commune, et là je ne le trouve pas.

M. le Maire
Bien.

Dominique Idiart
J'aimerais déjà avoir des réponses par rapport à ça, et je verrais par la suite.

M. le Maire
Jean-François ?

Jean-François Bederede
Comme j'ai dit tout à l'heure on va s'abstenir, maintenant je vous laisse faire le débat puisqu'on a bien compris que c'est entre deux listes que tout va se faire sur Saint-Pée donc je vous laisse en débattre largement.

Dominique Idiart
Si tu ramènes la vision à cela, à 2 listes non c'est entre Senpertar.

Jean-François Bederede
Oui, oui.

M. le Maire
Bien, notre position, elle va être brève. Et n'amènera, de notre part, aucun débat. Nous considérons que vous êtes dans votre posture d'opposition comme nous l'avons été, en notre temps, lorsque vous aviez la majorité pour conduire et initier ce projet. Cet avenant et le débat d'aujourd'hui ne sera pas une bataille de chiffres. Nous savons fondamentalement, que nous sommes dans...

Dominique Idiart
Je comprends c'est difficile,

M. le Maire
... deux visions de projets différentes. Néanmoins, je vais demander à Valérie Toral de vous adresser la semaine prochaine, l'état des lieux m² par m², appartement par appartement, parce que nous ne sommes pas du tout dans les chiffres que vous annoncez et dans ceux de la réalité sur lesquels nous basons nous. Donc, il y a un tableau comparatif, qui est celui de l'actuel chantier de la SEPA et notamment sur celui de Seixo, il était prévu 44 appartements en accession libre. Le nouveau projet s'il aboutit, s'il aboutit, car il n'est pas encore déposé, sera de 37 logements. Donc il y a bien une part de baisse consécutive à l'arrêt à l'accession libre par rapport au logement social. Donc, on vous le transmettra à Jean-François et à vous, que nous ayons tous la même photographie.

Dominique Idiart

Je te reprends juste. Moi, les montants et les chiffres que j'ai annoncés, ce sont les chiffres qui nous ont été communiqués à l'ordre de ce conseil municipal.

M. le Maire

Oui.

Dominique Idiart

On est bien d'accord, ça fait partie de...

M. le Maire

Bien sûr, mais...

Dominique Idiart

C'est dans le CRAC.

M. le Maire

Ça c'est le CRAC 2014, nous, nous avons eu depuis des évolutions.

Dominique Idiart

Ah ah.

Donc, je trouve qu'il a un manque de transparence.

M. le Maire

C'est pour ça que je dis...

Dominique Idiart

Vous le reconnaissez.

M. le Maire

Je dis, nous n'en ferons pas une bataille de chiffres, parce que ça évolue et qu'il y a eu des recours, des annulations, il y a eu des refontes de projet et que la seule chose sur laquelle aujourd'hui nous pouvons nous baser, c'est ce qui a été soit passé en commission pour le COL et construit, soit passé en commission pour le permis de Domofrance. Le reste évolue très vite.

Pierrette Parent-Domergue

C'est un peu dommage de ne pas communiquer là-dessus.

M. le Maire

Mais cela a été communiqué...

Pierrette Parent-Domergue

Non mais sur...

M. le Maire

... à la commission dernière de l'urbanisme...

Pierrette Parent-Domergue

Les derniers éléments que vous nous avez donnés, on ne les a pas eus en commission d'urbanisme.

M. le Maire

Non, non, Domofrance.

Pierrette Parent-Domergue

Seixo.

M. le Maire

Seixo, on ne peut pas, c'est le flou le plus total.

Pierrette Parent-Domergue

Oui mais, quelques informations au moins.

M. le Maire

C'est pour ça, je dirais, on ne va pas batailler sur les chiffres.

Brigitte Ryckenbusch

S'il y a 16 logements en moins, les chiffres seront encore plus bas.

Dominique Idiart

Cela a été calculé sur 44 logements, si le nombre de logements diminue, il risque d'y avoir un déficit financier supérieur, c'est une évidence.

M. le Maire

Il se peut.

Dominique Idiart

Donc.

M. le Maire

Ça ne sera pas aujourd'hui de notre part une bataille de chiffres et je vais vous donner notre explication. Que soyez en droit d'avoir la juste information, c'est une évidence, c'est pour ça que je demande à Valérie Toral de vous transmettre, à ce jour, parce qu'aujourd'hui, nous n'avons aucune assurance que le projet Seixo aboutisse comme nous souhaitons qu'il aboutisse parce qu'un autre recours va être déposé par l'intermédiaire des avocats.

Dominique Idiart

Ah, ce problème-là, je croyais, tout à l'heure j'ai évoqué la famille Borthaire, que vous aviez annoncé logiquement c'était bon, vous aviez l'accord de Jean-Bernard...

M. le Maire

Non, non.

Le projet de l'immeuble est en cours de négociation entre avocats. Aujourd'hui, je n'ai l'assurance de rien, j'espère que ça va aboutir. Il y a une partie de famille qui m'a dit oui, l'autre qui me dit, on verra, on va en discuter donc, aujourd'hui, je n'ai l'assurance de rien. J'espère la voir aboutir, c'est la raison pour laquelle, je ne souhaite pas qu'on en fasse une bataille de chiffres, car ça va évoluer. C'est la raison surtout pour laquelle ça n'a pas été débattu en commission d'urbanisme parce que nous n'avons rien d'officiel à échanger et à présenter. Dès que nous avons une information sérieuse et réelle, elle est présentée, adoptée, ça été le cas du COL et ça a été le cas de Domofrance.

Cet avenant, comme vous l'avez souligné, c'est le résultat d'un projet politique différent du vôtre. Celui d'une urbanisation plus maîtrisée et d'un bourg harmonieux. Cet avenant, il prend en compte les modifications apportées déjà, sur un projet initial dont nous avons hérité. Il a un coût, nous l'assumons.

Guillaume Bergara

Ce sont les Senpertar qui l'assument.

Dominique Idiart

Les Senpertar vont assumer 60€ par Senpertar, quoi que l'on dise pour l'instant.

M. le Maire

C'est pour nous, le coût harmonieux et pour les générations futures. Cet avenant est conforme et je préfère prendre le temps pour peser les mots que je vais vous dire. Cet avenant, il est conforme à notre vision politique. C'est le projet de notre majorité, il est connu, depuis toujours, par tous et il répond, je voudrais le rappeler, à une attente de la population au moment des échéances. Depuis, il a été conforté par un jugement du tribunal administratif qui a annulé les permis et qui a précisé les nouvelles règles d'obtention des permis : c'est notamment le recul des bâtiments et l'angle de hauteur du faitage. C'est la raison pour laquelle, il y a une réduction en m² des bâtiments et en hauteur des bâtiments. Mais je rajoute, qu'au-delà de la vision politique, les projets ont été confortés par un jugement du tribunal administratif auquel nous nous plions.

Je voudrais dire simplement en conclusion : certes il a un coût, vous disiez aujourd'hui c'est 60€ par habitant mais, sur 20 ans, sera une participation sur les 7 000 habitants que nous allons obtenir au cours de ce mandat, je dirais une prise en compte raisonnable. En tout état de cause, si en son temps vous avez eu la majorité pour initier ce projet, la nôtre ne laissera pas au bourg, sur un plan architectural et environnemental, ce que vous, vous avez laissé à Ibarron.

Mirentxu Ezcurra

Alors ça.

M. le Maire

Et que ce soit clair, c'est notre projet, à maintes reprises, quand nous étions...

Dominique Idiart

Tu me laisseras parler, quand tu auras fini.

M. le Maire

A maintes reprises, quand nous siégeons dans l'opposition, nous avons essayé et j'ai les comptes rendus des différents débats que nous avons eus. On vous a fait savoir que vous passiez de R+2 à R+3 et que nous voulions que le projet revienne au schéma initial. Nous vous avons alerté, vous avez, vous, vous le verrez dans le tableau, légèrement augmenté le projet tel qu'il était initialement prévu au cours de l'élaboration pour la phase finale. Nous souhaitons revenir, nous, à une dimension plus humaine, environnementale et architecturale.

Voilà, nous, notre position, sur laquelle puisqu'il n'y aura pas de débat de notre part, sur les chiffres, ça ne doit pas être une bataille de chiffres, nous allons passer au vote. Nous ne sommes pas d'accord sur la vision, nous ne sommes pas d'accord sur la vision politique. Je te donne la parole si tu veux.

Dominique Idiart

Alors, premier point, le tribunal administratif, je suis d'accord qu'il y a eu un souci, par contre ce que je vois c'est qu'en 2014 ce qui est prévu c'est exactement le même nombre de logements et le même nombre de superficie plancher, je lis.

Guillaume Bergara

C'est les documents que vous avez fournis.

Dominique Idiart

Sur les documents que vous avez fournis, c'est exactement la même chose, il n'y a pas de changement. Le seul où il y a eu un changement, je dirais conséquent, c'est au niveau du COL, on est passé de 34 à 30 et c'était un bâtiment qui n'a pas eu de recours. D'accord là c'était votre volonté. On est d'accord ? Domofrance a eu un recours gracieux et qui n'est pas allé au tribunal et là aussi vous avez demandé à retirer et là on voit le même nombre d'appartements. C'est la partie commerciale qui diminue. Bon peut-être que le centre-bourg de Saint-Pée n'a pas besoin de superficie commerciale supplémentaire, ça c'est votre manière de voir les choses. Moi, je dirais alors, ce que je viens de comprendre, c'est qu'il y a encore une évolution qui va nous arriver et que les 400 000€ dont je parle c'est un minimum, au moins 400 000€ à voir ce qui va nous arriver par la suite. Et ce que je comprends aussi, ça du coup, dans mon esprit c'était quelque chose qui était réglé, c'est que les contentieux sont quand même là malgré les 400 000€ supplémentaires qui ont été mis pour revoir le projet. Donc c'est qu'il y a une révision du projet avec un coût, une diminution du projet, je dirais de 3.5% pour une augmentation du surcoût de 58% et que tout cela a été mené suite à des recours et que le recours malgré cela, ils sont toujours là. Et même avec des projets apparemment qui sont inférieurs à ce que vous avancez.

M. le Maire

Bien.

Dominique IDIART

Je vois que les choses ont été rondement menées. Les négociations en général...

M. le Maire

Valérie, vous transmettez à l'ensemble les programmes exacts et les chiffres exacts. Les 396 000€ prennent l'état à ce jour des nouveaux programmes dont je rappelle que celui du COL est passé de 25

à 21, celui de Domofrance qui a été délivré en permis, est passé de 34 à 30, que le projet Seixo passera de 44 à 37, que c'est sur ces bases-là que sont établis les 396 000. La seule chose que je dis c'est que le programme Seixo n'est pas validé par les avocats, tel que nous le prenons en compte aujourd'hui. Et que je ne vois pas comment, ça pourrait augmenter au-delà des 396 000, car il respecte scrupuleusement la décision du tribunal administratif dans les règles. Simplement, je dis qu'il n'est pas aujourd'hui déposé officiellement à la mairie. La réalité, c'est que nous attendons de ne pas avoir de recours pour le déposer. Mais nous prenons en compte la réduction du bâtiment tel que nous avons travaillé avec eux. Donc, considérant qu'il y a deux visions et deux partages de politique sur l'aménagement du bourg.

Dominique Idiart

Juste une question, sur le tableau je crois dans ce qui reste à verser à Seixo, il est de l'ordre qui est de 480 euh non de 855 000€.

M. le Maire

Oui.

Dominique Idiart

Voilà, c'est ça donc ça veut dire qu'il y aura diminution des logements, mais que le prix d'achat du terrain sera de 955 000€ comme il était initialement prévu.

M. le Maire

Aujourd'hui, c'est sur ces bases-là.

Dominique Idiart

D'accord.

M. le Maire

Point. Mais 1 nous n'avons pas encore le permis, 2 nous faisons avec nos avocats en sorte qu'il n'y ait pas de recours sur cette affaire. Nous avons déminé et Domofrance et le COL pour pouvoir mener à bien les projets. Aujourd'hui, nous ne savons pas si nous obtiendrons le retrait ou la non-existence de recours possible.

Dominique Idiart

Le déminage du COL a été assez facile, il n'y avait pas de recours.

M. le Maire

Vous rêvez ? Mais bien sûr, il y avait des démarches conjointes de deux familles et nos avocats ont négocié le retrait en produisant un nouveau projet.

Dominique idiart

C'est bien dans ça que je dis que je ne trouve pas l'intérêt général.

M. le Maire

L'intérêt général, il est pour les générations futures, nous souhaitons avoir un bourg harmonieux. On voit bien...

Dominique Idiart

4 accessions en moins, 4 locations en moins, c'est l'intérêt général.

M. le Maire

Reprenez les chiffres, on voit bien la différence de notre vision de l'aménagement, elle est claire, je l'ai précisé. Vous avez exprimé la vôtre, nous la respectons, comme vous avez respecté notre expression lorsque nous étions dans l'opposition. Vous avez mené à bien votre projet, maintenant je demande à ce que nous passions au vote. Qui est ...

Guillaume Bergara

On est vraiment fâché avec les chiffres, parce que quand on reçoit les documents, qu'on doit recevoir normalement ils sont avec des chiffres complètement faux. Bien sûr, on a reçu, de nouveau, une rectification mais l'avenant que vous deviez signer avec la SEPA, les chiffres ne sont pas bons.

Dominique Idiart

On passe un temps fou à rectifier des choses et vous les rectifiez 2 jours après. Envoyez-nous les bons.

M. le Maire

Vous êtes sans doute supérieurs aux autres et aujourd'hui, c'est nous qui avons en charge la gestion et la responsabilité sur la commune. Je passe au vote.

Délibération n°11

Objet : Dénomination d'une voie de la ZAC du Centre-bourg

Rapporteur : Jean Pierre Dunogues

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Centre-bourg et suite à la livraison du bâtiment du COL, il convient de dénommer la voie intérieure de la ZAC délimitée par le chemin Etchebertzea et l'hôtel Arocena.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de dénommer, conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, rue Ferreroenea, la voie délimitée par le chemin Etchebertzea et l'hôtel Arocena.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **antolaketa hitzartuko auzoan den bidea, Etchebertzea eta Arocena hotelaren artean, Ferreroenea karrika izendatzea.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission environnement, travaux et urbanisme, réunie le 08 septembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de dénommer, conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, rue Ferreroenea, la voie délimitée par le chemin Etchebertzea et l'hôtel Arocena.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du ahoa batez :

- **antolaketa hitzartuko auzoan den bidea, Etchebertzea eta Arocena hotelaren artean, Ferreroenea karrika izendatzea.**

M. le Maire

Bien, nous avons eu plusieurs propositions, celle de la ferme semblait la plus adaptée.

Dominique Idiart

Par contre, il y a un bassin de rétention qui devait être fait sous la voie d'après ce que j'ai compris la dernière fois, il n'est pas fait ?

Jean-Pierre Dunogues

Non, il n'est pas fait.

Dominique Idiart
Il va se faire où ?

Jean-Pierre Dunogues
Il va se faire sur la voie, sur la voie qui revient au bourg.

Dominique Idiart
D'accord, sur la partie piétonnière.

M. le Maire
Puisque, normalement il y a un échange, qui est prévu. La convention d'échange entre la famille Borthaire et la mairie est chez nos avocats. A priori les 2 parties semblent d'accord, le retour n'a pas été fait. Il y a l'échange de la boucle.

Dominique Idiart
Il n'est pas acté mais...

M. le Maire
Il n'est pas acté mais une convention a été rédigée et une des parties, parce qu'il y a les enfants et la mère, une des parties nous a même demandé un complément d'information par notre avocat cette semaine.

Délibération n°12

Objet : Approbation du programme 2016 de travaux d'entretien et d'aménagement de la forêt communale – Demande de subvention au département des Pyrénées Atlantiques, à la région Nouvelle Aquitaine et à l'Agglomération Sud Pays basque

Rapporteur : Jean Bernard Dolosor

Dans le cadre de la politique de reboisement menée, par la commune, en vue de valoriser sa forêt, l'Office National des Forêts, en sa qualité de maître d'œuvre (convention du 22/01/1990), propose, chaque année, un programme de travaux. L'ONF chiffre les travaux à réaliser et élabore les dossiers de subvention s'y rapportant.

La présente délibération a pour objet d'approuver la programmation 2016 et de demander les subventions pouvant être accordées, par le département, la région et l'Agglomération Sud Pays basque au taux maximum.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET LOCALISATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en € et TAUX TVA	MONTANT en € HORS TAXE
Reboisement après coupe rase parcelle 6			
- Broyage des rémanents et travail du sol en bandes à la pelle mécanique	3 ha	2 503 TxTVA : 10%	7 509.00
- Fourniture et mise en place de 4800 plants de pin maritime à la densité de 1600 plants/ha	4 800 plants	1.58 TxTVA : 10%	7 584.00
Préparation de la régénération parcelle 14			
- Travaux préalables à la régénération : préparation du sol	7.00	383.00 TxTVA : 10%	2 681.00
Lotissement d'affouage			
- Partage d'affouage (marquage des lots de bois)	1	929.00 TxTVA : 20%	929.00
Localisation : parcelle forestière N° 45			
Imprévus			
- Travaux divers dans les peuplements si besoin (heures pour travaux imprévus urgents, exemple : tempêtes).	20 heures	48,80€/h Tx TVA : 10%	976.00
Localisation : forêt			

TVA				
Taux	Base	Montant	TOTAL HT	19 679.00 €
10%	18 750.00€	1 875.00€	TOTAL TVA	2 060.80 €
20%	929.00€	185.80€	TOTAL TTC	21 739.80 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contenu de la programmation ONF 2016 telle que ci-dessus définie, pour un montant total de 19 679,00€ HT,
- de solliciter les subventions du Département et de la Région au taux maximum,
- de solliciter un fonds de concours auprès de l'Agglomération Sud Pays basque à hauteur de 30% de la charge résiduelle du programme.
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **onartzea ONF egituraren 2016ko programa 19 679.00€rentzat,**
- **eskatzea diru laguntzak Departamendua eta Eskuadeari,**
- **eskatzea Hego Lapurdiko hiriguneari %30a gelditzen denaren gainean,**
- **ematea baimena Auzapez jaunari dokumentu guzien izepetzeko.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de la programmation ONF 2016 telle que ci-dessus définie, pour un montant total de 19 679,00€ HT,
- de solliciter les subventions du Département et de la Région au taux maximum,
- de solliciter un fonds de concours auprès de l'Agglomération Sud Pays basque à hauteur de 30% de la charge résiduelle du programme.
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du ahoa batez :

- **onartzea ONF egituraren 2016ko programa 19 679.00€rentzat,**
- **eskatzea diru laguntzak Departamendua eta Eskuadeari,**
- **eskatzea Hego Lapurdiko hiriguneari %30a gelditzen denaren gainean,**
- **ematea baimena Auzapez jaunari dokumentu guzien izepetzeko.**

M. le Maire

Bien, rien de plus classique.

Dominique Idiart

J'ai une question, là le programme qui va être voté c'est celui de 2017.

Jean-Bernard Dolosor

Non, de 2016 parce qu'en fait, on a pris du retard.

Dominique Idiart

Oui, un sacré retard.

Jean-Bernard Dolosor

Un sacré retard, bon, tu sais comment ça a fonctionné, On a eu la même chose il y a quelques années, vous fonctionniez pareil.

Là, en fait, pour le programme 2016, on demande la subvention, parce qu'on a pris du retard. Il faut l'assumer, on a pris du retard. On fait la demande de subventions pour 2016, là maintenant. Et après pour 2017, on s'y prendra plus tôt, on refera l'autre demande pour 2017 pour le reboisement. Les plantations se feront en général en 2016.

Dominique Idiart

La demande de subvention se fait en général en fin d'année pour l'année suivante.

Jean-Bernard Dolosor

Voilà.

Dominique Idiart

Bon, très bien. Moi je vais continuer à déplorer le fait que sur le reboisement et l'entretien de la commune de Saint Pée, des générations de Sempertar et d'habitants ont payé une somme conséquente à leur charge sachant que la forêt de Saint-Pée fait partie de notre patrimoine. Et que, comme tu le disais, des générations à venir, elles verront plus la forêt que les 40cm de 50cm de différence, mais bon la forêt...

Robert Comat

Je t'ai dit quelque chose ?

Dominique Idiart

Non, par rapport aux générations futures, d'accord. Donc là c'est quelque chose, que les générations futures ressentiront, et là on divise l'enveloppe de 3. Je ne peux que déplorer cela, on n'en avait déjà parlé et tu avais dit que c'était une année et après que les années suivantes, cela ne se reproduirait pas. Je constate que ça se reproduit. Après c'est sûr, quand il faut économiser 400 000€ ailleurs.

M. le Maire

Bien, nous allons passer au vote.

Délibération n°13

Objet : Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) – communication du rapport annuel d'activités 2015

Rapporteur : Bruno OLLIVON

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que doit être adressé au maire de chaque commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal.

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques a transmis son rapport d'activité à la commune pour l'année 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques pour l'année 2015.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Pirineo Atlantikoetako energiaren sindikatuaren 2015ko jardueren txostena konduan hartzea.**

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques pour l'année 2015.

Herriko kontseiluak konduan hartzen du Pirineo Atlantikoetako energiaren sindikatuaren 2015eko jardueren txostena.

M. le Maire

Ce rapport est consultable en mairie.

Vous avez au dos de l'ordre du jour les décisions municipales prises au titre des délégations, celles concernant le cimetière, pour trois concessions de terrain, celles de notifications pour des marchés publics.

Jean-François Bederede

On passe pas au vote ?

M. le Maire

Non, c'est simplement, on prend acte du rapport, on n'a pas à voter le rapport de SDEPA. Voilà la séance est...

Pierrette Parent-Domergue

J'ai une question.

M. le Maire
Oui

Pierrette Parent-Domergue

Concernant le PLU, savoir où ça en était et je voudrais quelques informations Je voudrais savoir si vous avez confirmation de madame Escoffier.

M. le Maire

Vous savez, comme ça vous a été dit en commission, je le dis pour ceux qui ne participent pas à la commission d'urbanisme, le cabinet de madame Escoffier, a été dans la turbulence. Depuis la commission ou juste avant, madame Escoffier nous a envoyé un engagement écrit de sa part à faire, après ces difficultés. Donc il vous sera proposé, il devait nous être communiqué hier mais je ne sais pas si vous l'avez eu, un calendrier de travail. Et en tout état de cause, le diagnostic, elle le terminera bien là rapidement et nous commencerons à travailler sur le PADD pour qu'il soit présenté au conseil avant la fin du mois de décembre.

Dominique Idiart

Commencer à travailler ?

Guillaume Bergara

Vous n'avez pas commencé à travailler ?

Dominique Idiart

C'est sûr, que la commission PLU n'a pas travaillé, mais de votre côté vous avez travaillé un peu.

M. le Maire

Oui.

Jean-Pierre Dunogues

Quand même.

Dominique Idiart

Le PADD, c'est quand même un document essentiel à la révision d'un PLU

M. le Maire

Ça ne nous a pas échappé, Dominique.

Dominique Idiart

Ah, tu as dit, on va commencer à travailler.

M. le Maire

Cela ne nous a pas échappé, c'était...

Dominique Idiart

C'est juste une erreur de langage.

M. le Maire

C'est l'élément fondamental d'une politique municipale.

Dominique Idiart

Il n'y a eu aucune réflexion municipale pour le PLU, aucun travail mené.

M. le Maire

Mais nous, nous avançons.

Dominique Idiart

Donc ça veut dire que la commission PLU a été créée pour la forme.

M. le Maire

Non, pour l'instant nous collectons nos informations.

Dominique Idiart

Concrètement, c'est pas la réalité.

M. le Maire

Allez, tu recevras le calendrier des réunions.

Guillaume Bergara

Non, non Martine d'abord, qu'est ce qui s'est passé lundi avec le ramassage scolaire ?

Martine Arhancet

C'est-à-dire ? Il était en retard ?

Guillaume Bergara

Non, non le bus qui n'est passé du tout. Il y a eu 14 élèves de 6^{ème} qui sont restés plantés. Les parents ont appelé à droite à gauche et après la réponse, en plus bon une réponse un peu bidon. Et ce qui est plus grave, c'est que les enfants de 6^{ème} se sont faits engueuler, par un chauffeur de bus le lendemain parce qu'il n'avait pas pris un autre bus. Les enfants de 6^{ème} c'est la première fois on leur a dit de prendre un bus, je pense qu'il faut être un peu plus rigoureux.

M. le Maire

Vous savez que la gestion...

Guillaume Bergara

Oui, oui.

M. le Maire

Mais c'est bien de nous le signaler, on n'était pas informé.

Martine Arhancet

J'avais été informée il y a un mois, c'était sur Amotz, j'ai réglé le problème avec la personne directement. Mais là franchement, je n'étais pas informée.

Guillaume Bergara

Et en plus, ils ont raconté n'importe quoi. Ils ont pris des élèves avant et soi-disant après qu'ils sont passés et il n'y avait personne qui était en retard.

Martine Arhancet

C'était à la sortie de l'école ?

Guillaume Bergara

Non, le matin pour aller à...

M. le Maire

Nous n'avons pas été informés, tu sais que c'est l'Agglo qui gère ça.

Guillaume Bergara

D'accord, mais bon.

M. le Maire

Et nous ne l'avons pas été...

Guillaume Bergara

Et, bien là il faudra le signaler quand même.

M. le Maire

Oui, oui.

Guillaume Bergara

Et surtout qu'ils n'engueulent pas les enfants, le lendemain parce que bon et surtout les 6^{ème}, on leur dit ne prenez pas n'importe quel bus.

M. le Maire

Bien, je voudrais quand laisser la parole à Martxel. Martxel...

Dominique Idiart

J'avais une question à poser par rapport au transport, on va le laisser parler, j'ai remarqué qu'il n'a pas dit un mot. Il doit aimer les chiffres

Une question par rapport aux arrêts de bus, il y en a un qui a été fait au niveau d'Ibarron. Je voulais savoir si au niveau de ces arrêts de bus homologués qui sont menés par la commune : est-ce que les abris bus allaient-être posés ?

M. le Maire

Nous ne savons pas encore tout dépend de la préparation budgétaire, si c'est possible, on les fait

Dominique Idiart

Si c'est la volonté de la mairie, c'est de sa compétence.

M. le Maire

C'est la compétence de la mairie, il y a des équilibres budgétaires à trouver, donc nous prendrons des décisions et nous vous en informerons.

Dominique Idiart

Et si vous voulez, je peux vous aider à trouver...

M. le Maire

De cela, quand même, nous parlerons, parce que je trouve quand même un peu fort de café, de vouloir prendre un ton un peu arrogant, en donneur de leçon. Je parlerai notamment de l'analyse financière des cinq dernières années que la Direction des Finances Publiques nous a adressée et la dégradation importante de 2011 à 2014. Donc, en donneur de leçon, c'est pas le moment, c'est pas le moment.

Dominique Idiart

Je ne le faisais pas en donneur de leçon simplement vous me parliez de problèmes budgétaires, alors que l'on vient de débattre autour de 400 000€.

M. le Maire

Nous sommes obligés de tenir compte d'un lourd héritage budgétaire, les dossiers nous le faisons. Allez stop, stop.

Mirentxu Ezcurra

Il faut s'avoir entendre.

M. le Maire

Le débat, nous allons le terminer sur une note plus positive, qui est de rendre hommage à notre ami Martxel pour le travail qu'il a fait en 30 ans.

Marcel Arribillaga

Merci, de me donner la parole peut-être la dernière fois dans cette assemblée mais pas ailleurs certainement sûr que non. C'est vrai, ce n'est pas un secret de polichinelle tout le monde le sait maintenant. Dans la vie, il y a un temps pour tout et entre autre pour moi, pour arrêter mon mandat de conseiller municipal de Saint-Pée-Sur-Nivelle Senpere, après presque 28 ans de vie municipale. Etant le plus ancien des élus de cette assemblée, mais pas le plus âgé, dans les prochains jours, je vais céder ma place, après les démarches administratives, à un jeune Senpertar et plus Amotzar qui est fortement impliqué dans la vie du village. C'est Xabi Camino, qui est aujourd'hui dans le public. J'ai participé à 6 élections municipales, 5 fois élus, dont 3 mandats en tant qu'adjoint au maire. Durant cette période, j'ai vu Saint-Pée évoluer sur le plan démographique, différents modes de scrutin de vote, le changement de la structure de la population, la mise en place de nouvelles infrastructures

scolaires, sportives, culturelles, de vie sociale. Le changement aussi dans la gestion de la commune de plus en plus de transferts, l'impression que la substance des conseils municipaux est en train de se vider pour aller vers d'autres entités plus importantes. Le rôle de plus en plus important des délégués communautaires aux dépens parfois des délégués municipaux des conseillers municipaux, et surtout le changement de mentalité et attitude des Senpertar au contact des gens venus de tous les coins de France avec le principe suivant « vivre à la campagne avec les services proposés en ville ». Maintenant je me tourne sous forme de clin d'œil vers Robert Comat, avec qui j'ai bataillé, pinaillé, le plus au cours de ce mandat et des mandats précédents. Je voudrais rassurer tout le monde, du moins certaines personnes, il n'y a aucune animosité entre Robert et moi du moins ce que je pense. Robert c'est une personne que j'apprécie tant pour ces qualités humaines que professionnelles. Lors des débats au sein du conseil municipal, nous avons été courtois, respectueux vis-à-vis l'un de l'autre, il n'y a pas eu de dérapage verbal. Nous nous connaissons depuis un certain temps, quand j'ai travaillé sur Anglet pendant 8 ans, nous avons nos bureaux respectifs à 50m l'un de l'autre. Nous avons eu l'occasion d'échanger maintes fois. Cependant, je vous l'avoue, nous avons un petit différend entre nous, c'est sur la lecture des chiffres. En effet, Robert les lit de gauche à droite et moi de droite à gauche. Comment voulez-vous qu'on ait la même interprétation ? C'est le seul point de litige entre nous pour lequel nous avons trouvé une solution.

Voilà, par rapport au conseil municipal, je souhaite que cette assemblée du conseil municipal continue à œuvrer pour l'intérêt de Saint-Pée Senpere et réponde aux demandes et besoins dans la mesure du possible des Senpertar, pour cela je prends tout d'abord M. le Maire, Pierre-Marie, et les responsables de groupe de l'opposition Dominique et Jean-François. Pour ma part, je ne disparais pas de la circulation, je reste actif au travers de différentes associations de Saint-Pée et de mes projets. D'autant plus que mes soucis de santé sont derrière moi, aujourd'hui je suis ravi et très satisfait de voir encore Anne-Marie Daugareil autour de cette table assister à notre réunion du conseil municipal. A la fin de la réunion de ce conseil municipal, je vous invite à prendre un verre au bar restaurant de La Nivelle y compris Valérie. Merci pour votre écoute, merci à Pierre-Marie de m'avoir accordé ce temps de parole.

Applaudissements.

Dominique Idiart

Moi, pour avoir travaillé 13 ans avec Martxel, le connaître bien avant. Je souhaite à remercier Martxel pour son implication et la disponibilité qu'il a mise pour les Senpertar sur les différents dossiers qu'il a menés, constructifs. Et, je pense que dans un groupe, dans la vie d'un groupe un tel positionnement et une telle action ont été bénéfiques pour Martxel évidemment car il donné de son temps pour les autres et il a été bénéfique pour l'ensemble des Senpertar parce qu'il a suivi l'ensemble des dossiers et des missions qui lui ont été confiées avec une ardeur, une très grande ardeur. Milesker Martxel.

13 urtez elgarrekin lan egin dugu. Eztabaida batzu gure artean izan dira talde guzietan bezala. Zure inplikazioa ikusia nuen jada herriko kontseilari izan aitzin, zure azken hogeitertan ereman duzun lanean. Lan egin dugu elgarrekin bai Herriko etxean, bai elkarte munduan, orai gibela puska bat hartzen duzu herriko kontseiluari buruz, merexitua duzu. Joaiten ahal zira lasaiki bertze bide batetarat, zure lana eginik. Jakin zazu beti telefonoa ez dutala galduko eta beti jinen naizela, xehetasun batzuen eskatzeko. Milesker Martxel eta bide on segi.

Pierre-Marie NOUSBAUM

Bon vent à toi. Merci de nous convier à un verre de l'amitié, je salue donc l'arrivée autour de notre conseil de Xabi. Bonne journée à tous.